



Les oiseaux nicheurs rares et menacés des Outre-mer français (2015-2023)

Florent Bignon¹, Sébastien Dalloyau², Damien Chiron³ & les personnes coordinatrices-espèce⁴

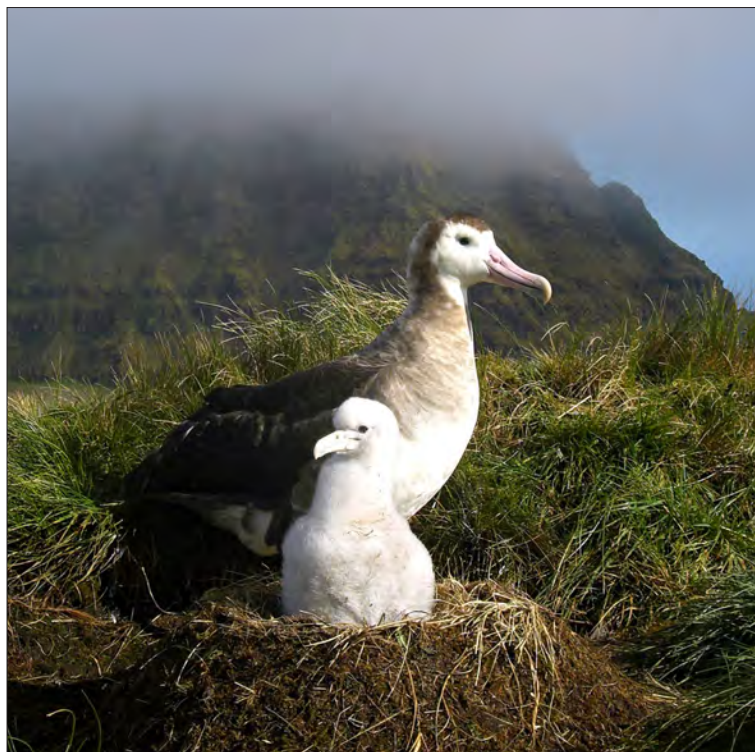
En France métropolitaine, l'observatoire des oiseaux nicheurs rares et menacés s'intéresse depuis 1994 au suivi de l'évolution d'espèces à l'état de conservation jugé fragile ou préoccupant ainsi qu'aux espèces rares, localisées ou nouvellement nicheuses, dont certaines montrent depuis quelques années des dynamiques de population singulières, illustrées entre autres par des essors numériques fulgurants. Tandis que dans l'Hexagone, la 23^e publication de ce bilan a été publiée début 2024 (Quaintenne *et al.* 2024), le présent rapport est le premier pour les espèces nicheuses rares et menacées (ENRM) présentes sur les territoires ultramarins français. Ce bilan dresse ainsi les éléments clés de la saison de reproduction 2023 ainsi que celles depuis 2015 lorsque les données sont disponibles. Cette publication a été rendue possible grâce à près de 32 structures et associations naturalistes et 110 observateurs, dont la contribution et l'implication permettent aujourd'hui d'illustrer l'état de santé et la tendance de 27 espèces d'oiseaux nicheurs ultramarins.

RAPPEL DES OBJECTIFS DU SUIVI ET CHOIX DES ESPÈCES

Le suivi des espèces nicheuses rares et menacées centralise les données relatives aux effectifs nicheurs des espèces rares et/ou localisées qui font l'objet de dénombrements annuels exhaustifs. Bien que cette liste d'espèces relève d'un certain opportunisme, profitant de suivis déjà existants (par exemple espèces menacées qui font l'objet d'un Plan National d'Action, de programmes LIFE, espèces concentrées en espaces protégées...), les espèces du suivi doivent satisfaire aux moins deux des exigences suivantes, la première étant impérative: 1) exhaustivité des suivis (plus de 50 % de la population nationale); 2) population nicheuse à faible effectif (moins de 2 000 couples, sauf exceptions); 3) inscription sur les listes rouges UICN des nicheurs (CR, EN, VU ou NT); 4) population localisée (nombres restreints de colonies ou de sites de nidification selon la biologie de l'espèce); 5) régularité des suivis dans le temps.

Les espèces inscrites dans ce rapport ENRM sont donc toutes suivies de manière quasi exhaustive et bénéficient de recensements annuels ou pluriannuels. Les espèces figurant dans les bilans métropolitains sont évaluées dans le cadre de la Liste rouge nationale des espèces menacées, au sein du chapitre « Oiseaux de France métropolitaine » (UICN France *et al.* 2016). Les espèces ultramarines sont elles aussi inscrites dans les listes rouges nationales, mais sont réparties en différents chapitres: Mayotte (UICN France *et al.* 2014), Polynésie française (UICN France *et al.*

¹ Responsable de projets Outre-mer à la LPO France, Fonderies Royales, 8 rue du Dr Pujos, 17305 Rochefort Cedex. ² LPO France. ³ Société d'études ornithologiques de La Réunion, 13 ruelle des Orchidées, Cambuston, 97440 Saint-André. ⁴ Steeve Mathieu, Erwan Solier, Maxime Amy, Thomas Ghestemme, Caroline Blanvillain, Matthieu Mathivet, Angélique Pagenaud, Olivier Claessens, Amandine Bordin, Geoffrey Monchaux, Julien Chalifour, David Belfan, Frantz Delcroix, Anthony Levesque, Antoine Chabrolle, Henri Weimerskirch, Christophe Barbraud



1. Albatros d'Amsterdam
Diomedea amsterdamensis,
adulte et poussins, île
Amsterdam, juin 2006
(Jean-Baptiste Thiebot).
Amsterdam Albatross.

2015a), La Réunion (UICN France *et al.* 2013), Terres australes et antarctiques françaises (UICN France *et al.* 2015b), Guadeloupe (UICN Comité français *et al.* 2021), Martinique (UICN Comité français *et al.* 2020) et Guyane (UICN France *et al.* 2017). Ces listes présentent les espèces d'oiseaux de chaque territoire auxquelles sont associés des statuts de conservation, notamment pour les espèces dites menacées et définies par les catégories CR (En danger critique), EN (En danger), VU (Vulnérable) ou celles relevant des catégories NT (Quasi menacée) et LC (Préoccupation mineure). Pour les territoires ultramarins ne bénéficiant pas de chapitre spécifique – Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Clipperton, Nouvelle-Calédonie –, ce sont les statuts mondiaux de l'espèce tels qu'ils figurent dans l'inventaire national du patrimoine naturel (inpn.mnhn.fr), qui ont été repris. Pour chacune des espèces, les statuts de menace sont indiqués entre parenthèses sous la forme « statut local/statut mondial ».

Ainsi, dans ce bilan sont illustrées des espèces dont les enjeux au niveau local et mondial sont prioritaires tant par leur endémisme que par leur degré de menace élevé, comme le Monarque de Fatu Hiva *Pomarea whitneyi*, le Monarque de Tahiti *Pomarea nigra*, le Lori de Kuhl *Vini kuhlii*, l'Albatros d'Amsterdam *Diomedea amsterdamensis* et l'Échenilleur de La Réunion *Lalage newtoni*, espèces pour lesquelles des actions majeures doivent être déployées afin d'éviter leur disparition. Pour les autres espèces d'oiseaux présentées dans ce document, bien qu'elles aient une répartition plus vaste, elles présentent tout de même des statuts de menace importants à l'échelle locale et/ou régionale qui justifient l'intérêt porté par les acteurs de l'environnement présents sur chacun de ces territoires.

RECUEIL DES DONNÉES ET RÉDACTION DES MONOGRAPHIES

Les informations collectées font état du nombre de couples, de nids ou de territoires occupés. Elles diffèrent en fonction de la discrétion et du comportement des espèces, ou encore selon les possibilités d'accès aux sites de nidification. Pour certaines espèces, dont le suivi du succès de reproduction est effectué, le nombre de jeunes à l'envol, le nombre de nichées, ou le taux moyen de reproduction (nombre de jeunes par couples ou pourcentage de couples ayant réussi leur nidification) sont mentionnés. Dans les tableaux des résultats, un indice de fiabilité de l'estimation d'effectifs est fourni : 1 correspondant à une information très incomplète, 2 à une information incomplète et 3 à une information exhaustive ou quasi exhaustive. Les commentaires décrivent les conditions de reproduction de l'année et les tendances, fournissent des explications sur l'évolution des populations dans l'état actuel des connaissances et traitent également des problématiques de gestion des milieux, illustrées d'exemples locaux.

Pour une meilleure lisibilité/valorisation des résultats, les espèces décrites sont traitées par territoire ultramarin et au sein de ces derniers, par ordre alphabétique. L'ensemble des critères exposés ci-dessus expliquent la liste des espèces traitées dans ce rapport, parmi lesquelles quelques-unes sont endémiques et menacées au niveau mondial ainsi que des espèces rares dans les territoires ultramarins français bien que largement réparties ailleurs. Le lecteur devra bien prendre en considération ces différences. L'absence d'autres espèces endémiques ou réellement menacées, notamment pour les Antilles et Saint-Pierre-et-Miquelon, est notamment liée à un manque de suivis réguliers et exhaustifs (voir Annexe).

Ce premier bilan permet toutefois de présenter des informations rarement diffusées et, en creux, d'identifier des lacunes de connaissances importantes, s'agissant d'espèces pour lesquelles la France a une réelle responsabilité en termes de conservation. Ce premier bilan devrait donc aider à l'identification de futures priorités de suivis.

fig. 1. Carte de localisation des territoires d'outre-mer français. Map of French overseas territories.



LA RÉUNION

L'île de La Réunion est une jeune île volcanique dotée d'un climat tropical humide et d'un relief très accentué. Située à près de 700 km à l'est de Madagascar, elle appartient, avec les îles Maurice et Rodrigues, à l'archipel des Mascareignes. Devenue département français en 1946, La Réunion, connue pour ses trois cirques (Mafate, Cilaos et Salazie) ainsi que pour ces deux pitons (le Piton de la Fournaise et le Piton des Neiges), possède la particularité de n'abriter aucun îlot satellite, hormis celui de Petite-Île situé à proximité directe du littoral sud. Malgré une faible diversité, l'avifaune de La Réunion se démarque par son nombre d'espèces endémiques ($n = 21$), bien que 12 d'entre elles aient déjà disparues depuis la colonisation de l'île par l'Homme, il y a 350 ans. La disparition et la modification drastique des habitats naturels et la prédation exercée par les espèces allochtones envahissantes comme les Rats noir *Rattus rattus* et surmulot *R. norvegicus* et le Chat domestique *Felis catus* font parties des menaces majeures qui pèsent sur l'avifaune indigène de l'île. Cependant, la mise en place d'actions de protection et de conservation par les acteurs locaux permet d'assurer la préservation de certaines espèces d'oiseaux endémiques parmi les plus menacées, comme l'Échenilleur de La Réunion *Lalage newtoni*, le Busard de Maillard *Circus maillardi*, le Pétrel noir de Bourbon *Pseudobulweria aterrima* et le Pétrel de Barau *Pterodroma barau*.

ÉCHENILLEUR DE LA RÉUNION *Lalage newtoni* (CR/CR)

E. Solier (SEOR)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus*	122	90	99	95	103	119	126	146	143
Couples	40	29	33	37	37	41	47	52	55
Jeunes	19	29	23	19	26	17	35	33	24
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

* Population estimée

L'Échenilleur de La Réunion est un passereau forestier essentiellement insectivore, endémique de l'île. Le fort déclin de son aire de répartition et de ses effectifs nicheurs constaté au début du ^{xxi}^e siècle (Salamolard & Ghestemme 2004, Thiollay & Probst 1999) classe cette espèce « En danger critique » d'extinction depuis 2008. Au nord de l'île, les forêts indigènes du massif forestier de La Roche Écrite constituent l'unique site connu de présence de l'espèce, qui se répartit entre 1 000 et 1 900 m d'altitude. Chez cette espèce monogame, les territoires et partenaires restent stables durant la période de reproduction (août-avril). Les effectifs sont alors estimés par cartographie des territoires des différents individus contactés et des statuts reproducteurs identifiés. Les nouveaux territoires détectés étaient principalement adjacents et à distance audible de ceux connus. Les visites successives de nids trouvés sur les territoires des couples ont permis d'estimer le succès de la reproduction et de marquer des jeunes avant l'envol. Toutefois l'effort de terrain dédié à ces suivis a pu varier dans le temps et l'espace, et certains échecs de reproduction ont pu passer inaperçus. Depuis 2003, d'intenses programmes de lutte contre les rats sont menés pour réduire le principal risque de prédation de cette espèce. Soutenue par ses partenaires, la Société d'études ornithologiques de La Réunion (SEOR) a su optimiser les matériels et méthodes de lutte pour permettre un accroissement continu de la surface traitée (environ 1 200 ha en 2023). Depuis 2016, des chantiers de lutte participatifs sont organisés et nécessaires, car ils représentent désormais 75 % du temps consacré à cette action de conservation sur l'ensemble des territoires connus de l'espèce (73 en 2023 contre 54 en 2003).

2. Échenilleur de La Réunion
Lalage newtoni, mâle, massif
de la Roche Écrite, île de La
Réunion, novembre 2018
(Jaime Martinez). Male
Reunion Cuckooshrike.



Sans action de contrôle des rats, le pourcentage de nichées fructueuses est estimé à 40 % (10 nichées entre 2004 et 2011 ; Salamolard & Fouillot 2012) contre 85 % dans les zones dératées (295 nichées suivies depuis 2003 ; données SEOR, 2023). En l'absence d'action de contrôle des prédateurs, l'analyse de viabilité de l'espèce prévoit une extinction en presque 20 ans. Alors qu'il ne subsistait probablement pas plus de 20 couples au début des programmes de conservation en 2004, ces efforts de lutte ont donc véritablement permis d'éviter l'extinction de l'espèce. De plus, l'augmentation des effectifs (entre 120 et 150 individus estimés aujourd'hui contre 60 à 100 en 2003) et la colonisation récente constatée sur de nouveaux secteurs semblent également constituer des signaux de l'impact positif des actions de conservation menées jusqu'à aujourd'hui. Toutefois, cette dynamique favorable apparaît étroitement liée à l'accroissement continu de l'action de lutte contre les prédateurs, dont il faut veiller au maintien de l'efficacité et de l'homogénéité. Par ailleurs, de nouvelles menaces pourraient survenir avec l'envahissement de l'aire de répartition par des espèces compétitrices, telles que le Bulbul orphée *Pycnonotus jocosus* ou le Léiothrix jaune *Leiothrix lutea*, ou même par des effets de densité-dépendance sur le succès reproducteur.

MAYOTTE

Localisée dans le nord du canal du Mozambique entre Madagascar et l'Afrique de l'Est, l'île de Mayotte fait partie de l'archipel des Comores. Cent unième département français depuis 2011, cette île volcanique, d'une superficie de 374 km², est composée de deux îles principales – Grande-Terre et Petite-Terre –, de 23 îlots et d'une barrière de corail longue de 160 km. L'avifaune mahoraise héberge près de 130 espèces d'oiseaux, dont 3 espèces et 4 sous-espèces uniquement présentes sur l'île. Mayotte est également le seul territoire ultramarin à n'abriter qu'une seule espèce d'oiseau marin nicheur : le Phaéton à bec jaune *Phaethon lepturus*. Située dans la partie sud de la grande voie de migration Afrique de l'Est-Asie de l'Ouest, l'île est notamment connue

pour accueillir chaque année de nombreux limicoles et oiseaux marins, qui utilisent le territoire comme lieu d’hivernage, de halte migratoire, de reproduction ou d’alimentation. L’avifaune de l’île fait face à de nombreuses pressions anthropiques – dégradation des habitats (mangroves, prairies humides, forêts), pollution, braconnage – et subit également la prédation et le dérangement exercés par les espèces animales allochtones envahissantes. Pour contrer cela, plusieurs acteurs locaux agissent en faveur des espèces d’oiseaux les plus menacées de l’île, comme le Crabier blanc.

CRABIER BLANC <i>Ardeola idae</i> (CR/EN)									
S. Mathieu (GEPOMAY)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Colonies	2	4	4	5	4	5	5	5	5
Couples	64	229	182	147	279	281	318	416	545
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

La dernière estimation mondiale de la population nicheuse de Crabier blanc fait état de 1100 couples en 2016, prenant en compte les 4 sites mondiaux de reproduction de l’espèce identifiés : Madagascar, Mayotte, Europa dans les îles Éparses et Aldabra aux Seychelles (Rabarisoa *et al.* 2020). À Mayotte, le Crabier blanc niche d’octobre à février dans les mangroves, à la cime des palétuviers, en colonie mixte avec le Héron garde-bœufs *Bubulcus ibis*. En 2010, les premiers suivis des sites de reproduction du Crabier blanc depuis un canoë ont été réalisés par le Groupe d’études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMay). Cette méthode offrant peu de visibilité sur l’ensemble des colonies, un suivi par drone a été mis en place à partir de 2014, qui a ainsi permis de pallier l’inaccessibilité de ce milieu. Le nombre de nids, ainsi que le nombre de juvéniles et d’individus non nicheurs (regroupés dans la même catégorie en raison de leur plumage qui ne permet pas de les différencier) sont alors comptés sur chaque photo. En 2019, un protocole de suivi standardisé par drone (trajet de survol, hauteur, nombre de survols, période,



3. Crabier blanc *Ardeola idae*, adulte, Tsingoni, Mayotte, novembre 2014 (Gilles Adt). Adult Malagasy Pond-Heron.

etc.) et de traitement des photos (assemblage et photo-comptage) a été mis en place. Enfin, en 2021, un protocole innovant d’estimation du nombre de couple nicheurs par capture-marquage-recapture (CMR) a été rédigé et déployé.

Depuis 2014, les chiffres semblent montrer une tendance à la hausse de la population de Crabiers blancs nicheurs de Mayotte. Notons cependant que la méthode de suivi a évolué au cours du temps, avec de nombreux tests, permettant aujourd’hui une meilleure détection des individus. De 2021 à 2023, période de stabilisation du protocole, les estimations confirment une augmentation du nombre de couples nicheurs sur l’île. Le perfectionnement et la standardisation du protocole de suivi de la population de Crabier blanc ont pu être réalisés grâce au soutien technique du Centre d’écologie fonctionnelle et évolutive (CEFE) de Montpellier et du Parc naturel marin de Mayotte (PNMM) ainsi qu’au soutien des financeurs du programme Life BIODIV’OM (2018-2023), et du Plan national d’actions en faveur du Crabier blanc (2019-2023 ; Jeanne *et al.* 2018). Ces deux programmes ont également permis d’assurer des actions pour la conservation du Crabier blanc à l’échelle du territoire mahorais, comme la lutte contre les espèces végétales et animales allochtones envahissantes, la restauration et la mise en protection d’habitats ou encore la sensibilisation de la population, ce qui peut également expliquer les tendances observées.

ÎLES ÉPARSES (TAAF)

Les îles Éparses sont situées autour de Madagascar dans le sud-ouest de l’océan Indien, et sont administrées et gérées par la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) depuis 2005. D’une superficie terrestre totale de moins de 43 km², les îles Éparses (Tromelin, Europa, Bassas de India, Juan de Nova et Glorieuses) possèdent une superficie en eau sous juridiction française de près de 634 853 km². Exemptes d’habitants permanents, elles abritent une biodiversité exceptionnelle, avec 15 espèces d’oiseaux marins nicheurs, dont une sous-espèce endémique et certaines populations exceptionnelles, comme celle de la Sterne fuligineuse *Onychoprion fuscatus* à Europa, qui compte près de 850 000 couples. Des actions de lutte contre les espèces allochtones envahissantes ont été menées sur certaines de ces îles, comme Tromelin qui a bénéficié d’une action de dératisation en 2005, ce qui a permis la recolonisation de l’île par 5 espèces d’oiseaux marins. L’île d’Europa accueille à elle seule 8 espèces d’oiseaux marins nicheurs, dont certaines subissent également la pression d’espèces introduites (voir aussi Dumeau *et al.* 2014 et Duriez & Delord 2012).

FRÉGATE ARIEL <i>Fregata ariel iredalei</i> (NT/LC)									
M. Amy (TAAF)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	?	?	1 152	1 285	853	1 357	1 414	1 298	1 020
Fiabilité	–	–	3	3	3	3	3	3	3

La Frégate ariel est présente dans les océans Pacifique, Indien et Atlantique, et sa large répartition ne fait pas d’elle une espèce rare à l’échelle des territoires ultramarins français. Cependant, dans les îles Éparses, seule Europa accueille une population nicheuse. L’espèce est notée sur cette île du canal du Mozambique depuis 1974, année durant laquelle 500 individus avaient été observés (Servan 1976, Delepine *et al.* 1976). Un suivi de la population nicheuse de l’île Europa est réalisé par les Terres australes et antarctiques françaises depuis 2016. Ce suivi montre des effectifs stables, avec en moyenne 1 200 couples nicheurs par an au cours des cinq dernières années. Ce

nombre fluctue selon la disponibilité en nourriture et les reproductions irrégulières des oiseaux. L'espèce niche exclusivement sur des fourrés d'Euphorbe arborescente *Euphorbia stenoclada*, dans la moitié nord de l'île, sur le plateau récifal. En moyenne, 70 arbres sont occupés chaque année par l'espèce, certains supportant plus de 50 nids tandis que d'autres, généralement situés à la périphérie, n'en abritent que quelques-uns. Espèce grégaire, la Frégate ariel niche en colonie dense mixte avec la Frégate du Pacifique *Fregata minor* et quelques couples de Fou à pieds rouges *Sula sula*. Le succès reproducteur de la population a été évalué en 2017 et 2018, respectivement à 14 % et 8 %. La population d'Europa n'est pas menacée sur sa phase terrestre étant donné que l'habitat disponible est en parfait état de conservation et qu'aucun dérangement ne s'exerce sur celle-ci. Le Rat noir, présent sur l'île depuis le XIX^e siècle, constitue toutefois la principale menace terrestre. Le suivi de la colonie, réalisé chaque année par les agents des TAAF, est effectué avec la plus grande précaution afin d'éviter de déranger les oiseaux en cours de reproduction.

FRÉGATE DU PACIFIQUE <i>Fregata minor aldabrensis</i> (NT/LC)										M. Amy (TAAF)
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Couples	?	1 161	1 535	1 530	1 059	1 144	1 149	824	831	
Fiabilité	–	3	3	3	3	3	3	3	3	

Comme la Frégate ariel, la Frégate du Pacifique est une espèce commune, présente dans tous les océans tropicaux. Sa large répartition ne fait pas d'elle une espèce rare à l'échelle des territoires ultramarins français. Cependant, dans les îles Éparses, seule Europa accueille une population nicheuse. L'espèce est notée sur cette île du canal du Mozambique depuis 1903 (Voeltzkow 1904). La première estimation des effectifs de cette population, réalisée en 1974, avait permis de recenser 1 500 individus (Servan 1976, Delepine *et al.* 1976). Un suivi de la population nicheuse de l'île Europa est réalisé par les Terres australes et antarctiques françaises depuis 2016. Ce suivi, effectué avec la plus grande précaution pour éviter tout dérangement, montre également une tendance évolutive stable des effectifs – en moyenne 1 200 couples par an –, avec des variations observées selon la ressource alimentaire disponible et l'irrégularité de la reproduction. Espèce grégaire, la Frégate du Pacifique niche sur près de 90 Euphorbes arborescentes, en compagnie de

4. Frégates ariel *Fregata ariel* et du Pacifique *Fregata minor*, île d'Europa, décembre 2011 (Jean Hivert). Lesser and Greater Frigatebird.



5. Phaéton à bec jaune *Phaethon lepturus*, adulte, île d'Europa, novembre 2016 (Florent Bignon). Adult White-tailed Tropicbird.



la Frégate ariel et du Fou à pieds rouges, au sein d'une seule colonie couvrant environ 66 ha. Le succès reproducteur de la population a été évalué en 2016, 2017 et 2018 à respectivement 24 %, 19 % et 12 %. À l'instar de la Frégate ariel, la Frégate du Pacifique n'est pas menacée sur sa phase terrestre, bien que le Rat noir constitue la principale menace.

PHAÉTON À BEC JAUNE D'EUROPA <i>Phaethon lepturus europae</i> (EN/LC)										M. Amy (TAAF)
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Couples	?	477	414	191	133	203	64	?	?	
Fiabilité	-	2	2	2	2	2	2	-	-	

Largement réparti dans la zone intertropicale du globe, le Phaéton à bec jaune est commun dans les territoires ultramarins français. Noté nicheur sur l'île Europa depuis 1903 (Voeltzkow 1904), il y est représenté par la sous-espèce endémique *europae*, isolée génétiquement des autres sous-espèces du globe, de plus petite taille et présentant un plumage doté d'une coloration dorée (Le Corre & Jouventin 1999, Humeau *et al.* 2020). La toute première estimation des effectifs de la population faisait état de 1 000 individus en 1974. Par la suite, les effectifs nicheurs de l'île ont été évalués entre 500 à 1 000 couples en 1993-1996 (Le Corre & Jouventin 1997). Depuis 2016, un suivi de la population nicheuse de l'île Europa est réalisé par les Terres australes et antarctiques françaises. Chaque année, au cœur de l'été austral, 70 quadrats de 1 ha, répartis régulièrement sur l'île (sauf dans les mangroves, sansouïres et lagunes et sur les plages), sont prospectés pour y dénombrer les nids de phaétons. Le nombre total de couples nicheurs (aux stades incubation ou élevage) est ensuite estimé en rapportant la moyenne du nombre de nids par unité de surface à la surface totale favorable à la nidification de l'espèce sur l'île (2 228 ha). Ce suivi montre une régression des effectifs entre 2016 et 2021. En moins de 30 ans, la population nicheuse a chuté de

près de 80 %. Le Rat noir, présent sur Europa depuis le ^{xix}^e siècle, constitue la principale menace à l'origine de cette baisse démographique, en tant que prédateur des œufs et des poussins (Russell *et al.* 2011, Ringler *et al.* 2015). L'Effraie des clochers *Tyto alba* et le Corbeau pie *Corvus albus*, dont il est fort probable que la présence ait été facilitée et confortée respectivement par l'introduction et l'expansion des rats, puis par la présence humaine permanente sur l'île, sont également des espèces prédatrices des œufs et des poussins. Elles représentent donc une menace supplémentaire dont l'impact, déjà constaté, n'est toutefois pas encore suffisamment connu pour être quantifié. Depuis 1995, le succès reproducteur de la population de Phaéton à bec jaune d'Europa est toujours inférieur à 10 % : il a été estimé à moins de 2 % en 2018-2019 (TAAF), alors qu'il atteignait presque 7 % en 2008. Avec une productivité aussi faible, le recrutement annuel de nouveaux adultes est probablement proche de zéro, ce qui se traduira sans aucun doute par une extinction de la population dans un futur proche. Sans éradication des rats, le Phaéton à bec jaune d'Europa est donc susceptible de disparaître dans 11 à 50 ans (Saunier *et al.* 2022).

Plusieurs actions de conservation sont menées par les TAAF pour lutter contre les rats au niveau des nids de phaétons. Un îlot du lagon interne d'Europa est régulièrement dératé depuis 2014 afin de supprimer la prédation des rats sur les œufs et poussins de phaétons de l'îlot. De plus, une protection des nids de phaétons est réalisée depuis 2021 sur l'île principale, via divers dispositifs (pièges A24 *GoodNature* et blocs de raticides). De 2021 à 2022, 26 nids ont fait l'objet d'une telle protection et seuls 6 ont connu un échec de la reproduction. Cette protection des nids est très encourageante et va être renforcée en 2024 ; c'est à ce jour une action prioritaire sur Europa.

PHAÉTON À BRINS ROUGES <i>Phaethon rubricauda rubricauda</i> (EN/LC)									
M. Amy (TAAF)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	?	1 704	1 814	1 082	898	1 080	446	?	?
Fiabilité	-	2	2	2	2	2	2	-	-

Tout comme celle du Phaéton à bec jaune, la répartition du Phaéton à brins rouges est large, et l'espèce est observée dans plusieurs territoires ultramarins français, comme La Réunion, la Polynésie française et les îles Éparses, mais elle est absente de l'océan Atlantique. Dans les îles Éparses, seule Europa accueille une population nicheuse de Phaéton à brins rouges, et ce depuis 1903 au moins (Voeltzkow 1904). La toute première estimation des effectifs de la population locale est donnée par Barré & Servan (1988) : plus de 1 000 individus présents en 1974. Les effectifs nicheurs ont été de nouveaux estimés en 1993-1996, avec 3 000-4 000 couples (Le Corre & Jouventin 1997), puis en 2007, avec une population comprise entre 2 000 et 3 000 couples (Pinet *et al.* 2007). L'espèce niche à même le sol, de manière isolée ou en colonies lâches, au niveau des formations dunaires et karstiques de l'île ainsi qu'au niveau de la steppe salée et de la forêt d'euphorbes. Un suivi de la population nicheuse de l'île Europa est réalisé par les Terres australes et antarctiques françaises depuis 2016 et consiste, comme pour le Phaéton à bec jaune, en une méthode d'échantillonnage par quadrats des habitats favorables de nidification de l'espèce puis en une extrapolation des résultats à la surface totale d'habitats propices. Ce suivi montre une régression des effectifs allant de 1 800 couples en 2016 et 2017 à environ 1 000 couples en 2018, 2019 et 2020. En 24 ans, la population nicheuse a chuté de plus de 70 %. Le Rat noir, présent sur Europa depuis le ^{xix}^e siècle, constitue la principale cause de ce déclin démographique. Le succès reproducteur a été estimé à environ 3 % en 2018 et 2019 (TAAF), alors qu'il était de 6 % en 1998 (M. Le Corre, comm. pers.). La

prédation exercée par les rats sur les œufs et les poussins non volants affecte fortement la viabilité de cette population. Au cours de la saison de reproduction 2022-2023, 11 nids ont fait l'objet d'une protection grâce à des pièges A24 *GoodNature* et des blocs de raticides ; 5 seulement ont connu un échec de la reproduction. La mise en protection des nids de phaétons est encourageante et va être renforcée en 2024 tant elle est à ce jour une action prioritaire sur Europa.

PUFFIN FOUQUET <i>Ardenna pacifica</i> (NE/LC)									
M. Amy (TAAF)									
Année*	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	0	0	1	2	7	6	3	7	?
Poussins	0	0	0	0	1	1	1	0	?
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	-

* L'espèce nichant en hiver dans cette région, l'année indiquée est celle du début de la saison de reproduction, qui s'étend sur les premiers mois de l'année suivante.

Espèce pélagique, le Puffin fouquet est largement réparti dans l'océan Indien et le Pacifique. Dans la partie française de l'océan Indien, seules La Réunion et l'île Tromelin accueillent des populations nicheuses. Ce puffin creuse des tunnels dans le sol ou utilise des cavités rocheuses pour nicher. Il a été découvert très récemment (novembre 2017) sur Tromelin, à une période à laquelle un couple a tenté de se reproduire : pendant un mois, un adulte était au nid et couvait un œuf ; fin décembre, le nid était vide. Une prédation de l'œuf ou du poussin fraîchement né par un bernard-l'ermite, un crabe ou une Souris grise *Mus musculus* est très probable. En 2018, deux nids étaient découverts en novembre, mais en décembre, ils étaient vides. En 2019, sept nids ont été fréquentés entre fin juillet et fin février et au moins deux couples ont tenté de se reproduire, dont un avec succès (nourrissage d'un poussin en février). En 2020, six nids ont montré des traces d'activité et au moins deux couples ont tenté une reproduction, dont un avec succès (nourrissage d'un poussin en mars). Désormais, sur l'île Tromelin, une petite population nicheuse de Puffin fouquet poursuit sa phase de colonisation. Fin 2022-début 2023, sur la base des individus bagués et des images des pièges-photos, une quinzaine de puffins fréquentait la zone de la colonie initialement connue (Chœur 2023). L'éradication du Rat surmulot en 2005 est probablement, en grande partie, à l'origine de cette colonisation (Le Corre *et al.* 2015). La Souris grise, en l'absence de rats, peut constituer une menace pour la reproduction de l'espèce, mais une opération d'éradication de cette espèce allochtone a été menée en 2023 par les Terres australes et antarctiques françaises dans le cadre du projet RECI (Restauration des écosystèmes insulaires de l'océan Indien).

PUFFIN DE BAILLON <i>Puffinus bailloni bailloni</i> (EN/LC)									
M. Amy (TAAF)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus	?	108	71	69	30	60	46	79	55
Fiabilité	-	2	2	2	2	2	2	2	2

Le Puffin de Baillon (ou Puffin tropical), récemment séparé du complexe *lherminieri*, est présent dans les océans Pacifique et Indien, notamment sur certains territoires ultramarins comme La Réunion, la Polynésie française et les îles Éparses. Au sein de ces dernières, l'espèce est connue nicheuse depuis 1994 sur l'île Europa (Le Corre & Jouventin 1997, Le Corre 2000), où elle s'établit en milieu karstique, composé de roches calcaires et de nombreux trous exploités comme terriers. Cet habitat semble en très bon état de conservation. L'effectif nicheur a été estimé à moins de

100 individus en 1993-1996, estimation confirmée par les suivis menés par les Terres australes et antarctiques françaises depuis 2016, consistant en un comptage tous les 15 jours en sortie de la colonie et lors de la saison de reproduction de l'espèce (entre février et début octobre). Le plus grand effectif dénombré lors de ces suivis date de 2016, avec une centaine d'individus observés. Entre 2017 et 2022, une soixantaine d'individus en moyenne ont été comptabilisés. Ces chiffres sont à interpréter avec précaution car ils sont susceptibles d'inclure des oiseaux non nicheurs. Aucune tendance démographique fiable n'a donc pu être dégagée pour le moment. Il en va de même pour le succès reproducteur de l'espèce, à ce jour inconnu. La seule certitude réside dans le fait que, en raison de sa petite taille, la population de Puffin de Baillon d'Europa est vulnérable. La principale menace sur le milieu terrestre est représentée par le Rat noir, présent sur Europa depuis le XIX^e siècle et prédateur des œufs et des poussins.

STERNE HUPPÉE *Thalasseus bergii bergii* (VU/LC)

M. Amy (TAAF)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	227	?	219	?	213	9	?	8	8
Glorieuses	0	0	0	0	3	9	?	8	8
Juan de Nova	227	?	219	?	210	?	?	?	?
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	-	3	3

La Sterne huppée occupe une aire de répartition vaste, tropicale et intertropicale, et se retrouve dans certains territoires ultramarins français : à Mayotte, en Polynésie française, dans les îles Éparses et, plus rarement, à La Réunion. Au sein de ces dernières, seuls l'île Juan de Nova et l'archipel des Glorieuses abritent des populations nicheuses de Sterne huppée.

À Juan de Nova, Malzy (1964) mentionne la reproduction de la Sterne huppée avec environ une trentaine de poussins. La population nicheuse y a été dénombrée entre 2003 et 2019 par l'UMR ENTROPIE de l'Université de La Réunion et les Terres australes et antarctiques françaises : elle est relativement stable et oscille entre 196 et 250 couples (Cagnato 2019), avec une moyenne de 225 couples. L'espèce niche à même le sol sur du sable nu, en colonies denses à l'intérieur des colonies de Sterne fuligineuse dans les formations dunaires littorales de l'île. La population se localise uniquement aux deux pointes de l'île, là où la végétation demeure la plus intacte et originelle. Les exploitations passées des ressources naturelles (guano, plantation de cocotiers et cultures vivrières) et l'envahissement du Filao *Casuarina equisetifolia* ont dégradé une bonne partie des habitats naturels de l'île. L'introduction de mammifères allochtones – Chat domestique, Rat noir et Souris grise – entre le XVIII^e et le XX^e siècle constitue également une menace pour la reproduction de l'espèce sur cette île. À ce jour, les rats et les souris sont toujours présents, tandis que les chats ont été éradiqués entre 2015 et 2016.

Aux îles Glorieuses, après plusieurs observations d'adultes en plumage nuptial réalisées entre 1893 et 1970 (Ridgway 1896, Benson *et al.* 1975), l'espèce semble véritablement se reproduire depuis 2019, avec 3 couples nicheurs observés sur l'île du Lys (Le Corre, comm. pers.). L'exploitation passée des ressources naturelles (plantation de cocotiers et cultures vivrières), l'envahissement du Filao, du Chat domestique et du Rat noir ont vraisemblablement joué en défaveur de la reproduction de l'espèce sur l'archipel. Notons que la population de Rat noir de l'île du Lys a été éradiquée en 2003 et que cette opération de restauration écologique constitue une lueur d'espoir pour la reconquête de cet îlot par la Sterne huppée, comme le prouve la découverte de couples nicheurs depuis 2019, 16 ans après l'opération d'éradication.

ÎLES AUSTRALES (TAAF)

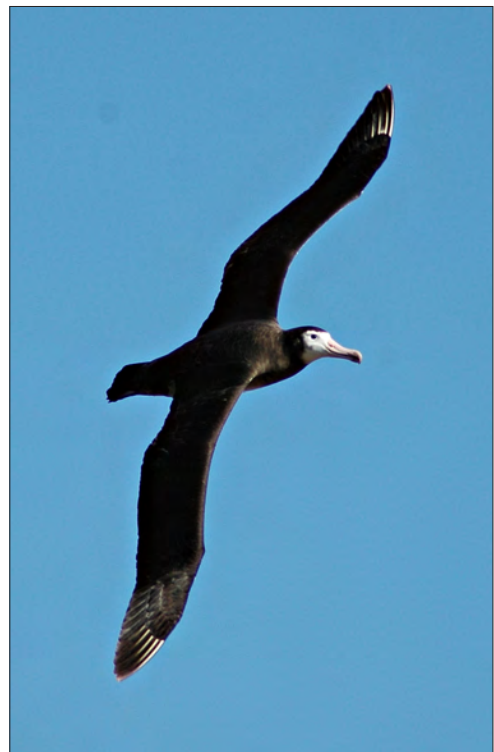
Les Terres australes, composées des archipels de Crozet et de Kerguelen et des îles Saint-Paul et Amsterdam, sont situées tout au sud de l'océan Indien à près de 2 860 km de La Réunion, terre la plus proche, ce qui en fait l'un des territoires les plus isolés au monde. Gérées par la collectivité des Terres australes et antarctiques françaises, ces îles ont été classées en Réserve naturelle nationale en 2006, devenant ainsi la plus grande réserve naturelle française, avec une superficie de 672 969 km². Éloignées des centres d'activité humaine, elles sont restées des sanctuaires de biodiversité et abritent parmi les plus fortes concentration et diversité d'oiseaux marins au monde. Au total, 44 espèces d'oiseaux marins nicheurs y sont recensées, dont certaines représentées par les plus grandes populations mondiales comme celles du Manchot royal *Aptenodytes patagonicus* à Kerguelen, du Gorfou doré *Eudyptes chrysolophus* à Crozet, mais également par des espèces endémiques uniques comme le Cormoran des Kerguelen *Leucocarbo verrucosus* ou l'Albatros d'Amsterdam, l'une des espèces les plus rares au monde (voir aussi Duriez & Delord 2012).

ALBATROS D'AMSTERDAM *Diomedea amsterdamensis* (CR/CR)

C. Barbraud (CEBC-CNRS Chizé)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	33	44	33	51	48	50	60	65	?
Poussins	20	27	27	29	35	34	36	44	?
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	-

Entre 45 et 65 couples d'Albatros d'Amsterdam, espèce endémique de cette île, s'y reproduisent chaque année. Cette unique population est suivie annuellement depuis 1981, année où la population était quasiment éteinte avec seulement 8 couples. Le suivi montre une augmentation constante depuis son démarrage, avec un taux de croissance important (+5,1 % par an). Le succès reproducteur (63,4 % en moyenne) et le taux de survie – 92 % chez les juvéniles (1-2 ans), 98 % chez les immatures (3-7 ans) et 97 % chez les adultes (plus de 7 ans) – sont élevés et proche des valeurs observées classiquement chez les *Diomededidae*. L'espèce bénéficie d'un suivi à long terme, crucial pour détecter tout changement négatif dans les paramètres démographiques de cette espèce fragile, dont la zone de nidification s'étend sur environ 170 ha d'habitat tourbeux dans la partie sommitale de l'île. L'accès à cette zone est strictement réglementé et réservé à des fins de



6. Albatros d'Amsterdam *Diomedea amsterdamensis*, immature, mars 2006 (Jean-Baptiste Thiebot). *Amsterdam Albatross*.



7. Frégate superbe *Fregata magnificens*, adultes, Guyane, mars 2009 (RNN du Grand-Connétable). Adult Magnificent Frigatebird.

recherche scientifique et de gestion. Un second Plan national d’actions coordonné par les Terres australes et antarctiques françaises, s’étend sur la période 2018-2027 pour mener l’ensemble des actions destinées à la conservation de l’espèce, en mer comme à terre, et à l’amélioration des connaissances. L’Albatros d’Amsterdam est confronté à plusieurs menaces, parmi lesquelles le recouvrement de son habitat océanique avec les pêcheries, qui devrait s’intensifier en lien avec les changements climatiques.

La conservation de l’espèce passe prioritairement par la protection des individus contre le risque épizootique lié au choléra aviaire. En effet, cette maladie est responsable d’une mortalité massive dans plusieurs colonies d’Albatros à bec jaune *Thalassarche carteri* de l’île Amsterdam. Plusieurs poussins vivants d’Albatros d’Amsterdam ont été trouvés porteurs de la bactérie responsable du choléra aviaire, sans que l’effet pathogène de cette bactérie n’ait été démontré. Les premiers tests de vaccination développés chez l’Albatros à bec jaune, montrent des résultats prometteurs, mais l’efficacité vaccinale doit encore être étudiée et un plan opérationnel de lutte contre les épizooties doit être établi, en lien avec la gestion des vecteurs du pathogène. Le Rat surmulot et le Labbe subantarctique *Stercorarius antarcticus lonnbergi*, porteurs de la bactérie, sont notamment suspectés de participer à son maintien et à sa dispersion sur l’île Amsterdam. Bien que la prédation de l’Albatros d’Amsterdam par les espèces introduites – Chat domestique, Rat surmulot et Souris grise – ne soit actuellement pas démontrée, elle constitue une menace potentielle très sérieuse. La mise en place d’un ambitieux plan de restauration de l’île Amsterdam par l’élimination de ces trois espèces allochtones est donc un outil majeur pour la conservation de l’unique population d’Albatros d’Amsterdam.

GUYANE

La Guyane est, avec la Terre Adélie, partie française de l’Antarctique, l’unique territoire non insulaire des Outre-mer français. Située dans la zone équatoriale, elle fait partie de la région du plateau des Guyanes et est soumise à un climat équatorial humide. D’une superficie de 86 504 km², la Guyane est recouverte à 80 % de forêts tropicales humides; elle possède quelques îlots comme les îlets de Rémire ou les îles du Salut, reconnues pour leur patrimoine culturel et historique, mais également la Réserve naturelle nationale de l’île du Grand-Connétable, lieu exceptionnel de reproduction pour certaines espèces d’oiseaux marins. Avec près de 750 espèces d’oiseaux appartenant à 85 familles différentes, la Guyane héberge à elle seule plus d’espèces d’oiseaux que toute l’Europe continentale. Si l’on considère l’ensemble des territoires ultramarins, la Guyane abrite plus de la moitié des espèces d’oiseaux des Outre-mer français. Malgré cette diversité spécifique importante, certaines espèces, comme le Héron agami *Agamia agami*, le Coq-de-roche orange *Rupicola rupicola* ou encore l’ensemble des espèces d’oiseaux marins nicheurs du Grand-Connétable, restent fragiles face aux pressions anthropiques et font l’objet d’une attention particulière des acteurs locaux (voir aussi Deceuninck *et al.* 2011).

FRÉGATE SUPERBE <i>Fregata magnificens rothschildi</i> (EN/LC)									A. Bordin (GEPOG)
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	1 306	1 296	1 748	1 596	1 822	1 770	2 184	1 952*	2 066
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	2	3

* Comptage partiel

La Frégate superbe est circonscrite aux côtes tropicales et subtropicales du continent américain, d’où sa présence uniquement sur les territoires ultramarins français de Martinique, Guadeloupe et Guyane. L’espèce se reproduisant seulement dans les Caraïbes et le long de la côte brésilienne, l’île du Grand-Connétable est son seul site de reproduction sur le plateau des Guyanes. Cette colonie, assez isolée par rapport aux autres colonies de l’Atlantique Ouest, est importante pour assurer un lien entre les populations caribéennes et brésiiliennes (Tostain *et al.* 1992). De plus, en raison du nombre de couples nicheurs, qui représente près de 15 % de la population des Caraïbes, c’est l’une des plus importantes de la zone atlantique. En 2000, quelque 500 couples étaient présents sur le Grand-Connétable (Pineau *et al.* 2018). Avec 2 184 couples recensés en 2021, la population nicheuse de la réserve augmente depuis 30 ans, et particulièrement ces dernières années (RNN de l’île du Grand-Connétable 2021). Cette situation est toutefois à nuancer en raison d’un succès reproducteur faible (39 % de succès à l’envol en 2021). En effet, depuis 2005, une maladie responsable d’une très forte mortalité des poussins s’exprime de manière cyclique (de Thoisy *et al.* 2009). Les poussins infectés présentent des lésions cutanées étendues au niveau de la tête et des pattes, une atteinte de la cornée et un affaiblissement général qui aboutit à leur mort. Cette maladie a été, pour le moment, uniquement observée chez les poussins. La présence d’un herpès-virus appelé *Fregata magnificens herpesvirus* (FmagHV) a été mise en évidence à partir des croûtes obtenues sur certains poussins (de Thoisy *et al. op. cit.*). Les mécanismes en jeu sont toujours en cours d’investigation (stress alimentaire, mercure) par le biais d’une thèse réalisée il y a quelques années. La Frégate superbe étant une espèce longévive (30 ans environ) ayant une maturité sexuelle tardive à 5 ans (de Magalhaes & Costa 2009), les effets de ce faible succès reproducteur ne peuvent se révéler qu’à moyen terme.

MOUETTE ATRICILLE *Leucophaeus atricilla* (VU/LC)

A. Bordin (GEPOG)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	?	?	1 395	719	1 400	482	863	880	483
Fiabilité	-	-	3	3	3	2	3	3	3

La Mouette atricille niche en Amérique du Nord (région des Grands Lacs et côte orientale) et dans les Caraïbes. Elle est donc présente dans les Antilles françaises et en Guyane, où elle se reproduit également. En Guyane, l'espèce niche sur les Battures de Malmanoury et sur l'île du Grand-Connétable, ce dernier site de reproduction, dont les effectifs nicheurs représentent 20 % de la population des Caraïbes, étant le plus méridional pour l'espèce. Sur les Battures de Malmanoury, les effectifs sont en moyenne d'une centaine de couples nicheurs chaque année (RNN de l'île du Grand-Connétable 2021) et peuvent parfois atteindre les 200 couples. L'estimation des effectifs est très difficile, car il y a un étalement des pontes très important entre avril et juillet, voire août et septembre pour les couples les plus tardifs. En l'absence de protocole d'estimation robuste, la comparaison des résultats et l'estimation des tendances sont donc sujettes à caution. Toutefois, les recensements annuels réalisés indiquent que les effectifs de l'espèce ont connu une croissance importante entre 1983 et le début des années 2010, atteignant alors plus de 2 500 couples.

La présence importante de rats a cependant affecté la population, diminuant les effectifs. En 2022, près de 900 nids ont été recensés au pic de la saison de reproduction (RNN de l'île du Grand-Connétable *op. cit.*). En l'absence de rats, le succès reproducteur avoisine les 35 % tandis que ce chiffre s'effondre les années où la prédation est la plus forte. En effet, la Mouette atricille est certainement l'espèce la plus touchée du fait de ses nids isolés et facilement accessibles (RNN de l'île du Grand-Connétable *op. cit.*).



8. Héron agami *Agamia agami*, adulte, Costa Rica, juillet 2019 (David Rodrigues Arias). Adult Agami Heron.

NODDI BRUN *Anous stolidus stolidus* (VU/LC)

A. Bordin (GEPOG)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	?	?	150	150	150	134	186	133	120
Fiabilité	-	-	3	3	3	3	3	3	3

Le Noddi brun est inféodé aux zones tropicales et possède une large aire de répartition. Il est très répandu dans la plupart des territoires ultramarins français. L'île du Grand-Connétable est cependant le seul site de reproduction de l'espèce en Guyane, et reste particulièrement isolée des populations vénézuéliennes et brésiliennes. Un comptage des nids réalisé en 2007 a permis d'évaluer le nombre de couples nicheurs à 330, soit un effectif trois fois plus important que celui de 1974, année des premiers comptages. Depuis 2015, la population se situe aux alentours de 150 couples, une baisse probablement liée à la prédation par les rats. Le dernier dénombrement réalisé en 2023 fait état d'environ 120 nids actifs (RNN de l'île du Grand-Connétable 2023). En 2022, le succès reproducteur était très bon, avec 91 % de succès à l'envol. Le suivi de la reproduction n'est pas aisé, car les nids se trouvent dans des anfractuosités de façades rocheuses difficiles d'accès.

HÉRON AGAMI *Agamia agami* (NT/VU)

O. Claessens (GEPOG)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	?	1 197	1 675	1 809	1 300	?	?	1 125	500
Colonies	?	2	2	2	1	?	?	1	1
Fiabilité	-	3	3	3	3	-	-	3	3

Le Héron agami occupe une grande partie de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, et reste l'un des hérons les plus mal connus au monde. Moins de 10 colonies ont été découvertes sur toute l'aire de répartition de l'espèce, dont 2 se trouvent en Guyane. Celle de la Savane Angélique, au sein de la Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura, est l'une des plus importantes au monde pour cette espèce. Découverte en 2001, elle comptait plus de 900 couples en 2002. Elle est suivie annuellement par le Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (GEPOG) depuis 2008, avec l'aide de la RNN de Kaw-Roura. Elle n'est accessible qu'en hélicoptère, ce qui limite à une seule mission par an les possibilités de suivi. Le comptage lui-même est rendu difficile par le milieu en partie impénétrable et par l'étalement de la saison de reproduction.

Les effectifs comptés ou estimés ont fluctué jusqu'en 2019 entre 1 200 (effectif probablement largement sous-évalué) et 2 000 couples. Le comptage n'a pu être effectué en 2020 et 2021. En 2022, une baisse était perceptible, avec 1 125 couples estimés, une tendance confirmée en 2023, avec seulement 500-600 couples. Cette chute dramatique peut être mise en parallèle avec l'évolution naturelle de la végétation, constatée dès 2021 : dépérissement et défoliation des arbres et des buissons dans leur partie supérieure, diminution générale de la hauteur du boisement, éclaircissement du sous-bois, mort de groupes entiers de grands palmiers. Cette évolution s'est confirmée et apparemment accélérée en 2022 et en 2023. La succession d'années très pluvieuses liées à un phénomène météorologique *La Niña* persistant pourrait être à l'origine de ce changement spectaculaire.

L'autre colonie guyanaise connue, située au cœur du massif forestier près du village amérindien d'Elahé, ne compte que 10 à 20 couples et son occupation n'est pas régulière. En 2019, la pluviosité très faible n'a pas permis à la mare de se remplir complètement, dissuadant les hérons de



9. Sterne de Cayenne *Thalasseus sandvicensis eurygnathus*, adulte et poussin, Guyane, juin 2013 (RNN du Grand-Connétable). *Cayenne's Tern, adult with chick.*

s'y installer. En 2020, la colonie a été désertée prématurément à la suite de l'abattage d'arbres à proximité par des habitants du village. On ignore si les jeunes alors encore dépendants des adultes ont pu survivre. En 2021, un dérangement d'origine inconnue a causé l'abandon complet de la colonie au stade d'incubation des œufs, alors que 11 nids étaient occupés. Ces deux incidents consécutifs sont peut-être à l'origine de l'absence de hérons les deux années suivantes.

STERNE DE CAYENNE *Thalasseus sandvicensis eurygnathus* (VU/LC)

A. Bordin (GEPOG)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	8 572	8 500	8 300	5 034	6 128	6 202	5 424	8 225	7 762
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

La Sterne de Cayenne niche le long des côtes de l'Amérique du Sud jusqu'en Argentine ainsi que dans les Caraïbes. Avec 7 762 couples nicheurs en 2023, l'île du Grand-Connétable abrite la plus importante colonie au monde de la sous-espèce *eurygnathus*, représentant plus de 50 % de la population nicheuse des Caraïbes et près de 20 % de la population mondiale (Shealer *et al.* 2020). Sur l'île du Grand-Connétable, les actions de gestion menées depuis 1992 ont largement favorisé la présence de l'espèce. En effet, chaque année, avant la période de reproduction, la plate-forme de nidification est entretenue par l'équipe gestionnaire de la réserve naturelle, qui la libère de la végétation qui l'encombre. Les effectifs nicheurs de sternes sont ainsi étroitement dépendants de cette gestion : certaines années la repousse précoce de la végétation ou des problèmes logistiques limitant les interventions réduisent la surface disponible et le nombre de couples installés. Avec moins de 300 couples observés en 1993, les effectifs moyens oscillent désormais autour des 8 000 couples. En 2022 et 2023, l'aménagement d'une plate-forme de nidification pour les sternes a été réalisé afin de remédier aux problématiques liées aux espèces végétales envahissantes.

STERNE FULIGINEUSE *Onychoprion fuscatus fuscatus* (CR/LC)

A. Bordin (GEPOG)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	17	15	15	NC	20	20	20	17	21
Fiabilité	3	3	3	-	3	3	3	3	3

La Sterne fuligineuse se répartit dans les zones tropicales et subtropicales des océans Atlantique, Indien et Pacifique, et niche donc dans les Antilles, dans les îles Éparses, en Polynésie française ou encore en Guyane, où la population nicheuse, composée de 250 couples depuis les années 1980, est restée stable jusqu'en 2009. Au cours de cette année-là, 200 individus, soit environ 80 % de la population nichant sur l'île du Grand-Connétable, furent décimés par une épidémie. Les analyses réalisées par l'Institut Pasteur de Guyane ont mis en évidence la présence du genre bactérien *Clostridium* et d'un herpès-virus. L'origine de cette infection n'a jamais été déterminée.

La dispersion des nids rend difficile l'estimation précise des effectifs nicheurs sur l'île du Grand-Connétable. Ces derniers restent très faibles depuis cette période, avec seulement 17 couples nicheurs en 2022 (RNN de l'île du Grand-Connétable 2022) et 21 en 2023. En dehors de cet épisode sanitaire dramatique pour la population guyanaise, il est probable que cette espèce subisse aussi la prédation des rats.

STERNE ROYALE *Thalasseus maximus* (VU/LC)

A. Bordin (GEPOG)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	1 487	1 500	2 066	1 441	1 165	870	1 294	1 827	1 916
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Jadis conspécifique de la Sterne africaine *Thalasseus albidorsalis*, la Sterne royale se distribue le long des côtes américaines de l'Atlantique et du Pacifique. Sur les territoires ultramarins français, elle niche sur l'île de Saint-Barthélemy ainsi qu'en Guyane, principalement sur l'île du Grand-Connétable. Comme pour la Sterne de Cayenne, la plate-forme de nidification de l'île du Grand-Connétable, soumise à l'envahissement par la végétation, fait l'objet d'actions annuelles de gestion permettant de maintenir des conditions favorables pour cette espèce. On observe néanmoins une variation interannuelle dans l'efficacité de ces actions. Alors qu'il y avait environ 300 couples en 1993, les effectifs moyens oscillent désormais autour de 1 500 couples, avec un maximum de 2 066 couples atteint en 2017 (RNN de l'île du Grand-Connétable 2017). Avec 50 % des effectifs régionaux (et 2 % de la population mondiale), il s'agit de la plus importante colonie de la région.



10. Sterne royale *Thalasseus maximus*, adulte et poussin, Guyane, octobre 2020 (Kévin Pineau). *Royal Tern, adult with chick.*

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Localisée dans la partie centrale de l’océan Pacifique, la Polynésie française compte 118 îles, réparties au sein de 5 archipels : les Tuamotu, les Marquises, les Gambier, la Société et les Australes. Bien que l’ensemble de la surface terrestre de ce territoire ne représente que 4 171 km², la Polynésie française procure à la France un domaine maritime de 5 230 000 km². L’avifaune polynésienne est composée de 96 espèces et se caractérise notamment par un fort taux d’endémisme: près de 30 espèces endémiques encore présentes, malgré l’extinction de presque 50 autres. Isolée sur des archipels de petites surfaces, l’avifaune endémique de Polynésie française est constituée d’espèces aux populations réduites ayant évolué sans prédateurs et n’ayant donc pas développé de mécanismes de défense adaptés (camouflage, protection des nids...) face à des prédateurs introduits comme le Rat noir ou le Chat domestique. Ainsi, nombreuses sont les espèces d’oiseaux qui ont déjà disparu de Polynésie française ou qui se retrouvent fortement menacées, comme le Monarque de Fatu Hiva *Pomarea whitneyi*, le Monarque de Tahiti *P. nigra* ou le Lori de Kuhl.

LORI DE KUHLM <i>Vini kuhlii</i> (CR/EN)						C. Blanvillain (SOP Manu)	
Année	2017	2020	2021	2022	2023		
Individus*	868-1 522 (mai)/602-987 (sept.)	475-830 (juil.)	415-731 (mars)/412-675 (nov.)	817-1 200 (déc.)	?		
Fiabilité	2	2	2	2	-		

* Population estimée

Endémique de Polynésie orientale, cette espèce est actuellement présente à Rimatara, dans l’archipel des Australes en Polynésie française, ainsi que sur les îles de la Ligne et les îles Cook. De façon inquiétante, une érosion lente de la population de Lori de Kuhl de Rimatara a été constatée au fil des recensements (Blanvillain *et al.* 2021). Les populations sont estimées à partir de transects le long desquels les individus observés et la distance à partir du transect sont relevés. Les données sont ensuite traitées par le logiciel DISTANCE afin d’estimer une taille de population. Certaines années, deux comptages ont été réalisés, au lieu d’un seul.

En 2021, 551 (415-731) individus étaient dénombrés, alors qu’ils étaient 1 600 en 1998. Sur cette île, qui abrite l’unique population de Lori de Kuhl de Polynésie française, la destruction des arbres centenaires pour l’agriculture, pour la construction d’habitations ou pour la sécurité contre les cyclones devient préoccupante. Quelque 25 % de ces arbres, marqués entre 2015 et 2016, avaient disparu en 2017. À cette situation s’ajoute la disparition de 55 % des forêts naturelles de l’île, poussant sur le feo (corail soulevé). Initiée par la construction de l’aéroport en 2006, elle s’est accentuée lors de son agrandissement en 2016. Les brûlis et l’implantation de maisons dans les feo complètent ces destructions, en dépit d’une réglementation assurant la protection des arbres porteurs de nids de Lori de Kuhl. La protection de l’habitat est devenue essentielle pour l’association Rima’ura qui a repris la biosécurité et continue le marquage et le géoréférencement des arbres porteurs de nids afin de tenter de les préserver; près de 500 arbres ont ainsi déjà été identifiés. Avec l’accord des propriétaires fonciers, l’association aménage progressivement certains terrains en remplaçant les Pins des Caraïbes par des arbres favorables aux Lori de Kuhl, crée des réserves et tente de préserver les arbres lors des constructions. Cela semble porter ses fruits puisque les effectifs de l’espèce sont repartis à la hausse en 2022, pour la première fois depuis 1998.

Rimatara est l’une des trois dernières îles habitées de Polynésie française qui n’ait pas encore été colonisée par le Rat noir. La présence de chiens détecteurs de rats depuis 2015, contribue à

11. Lori de Kuhl *Vini kuhlii*, adulte, Polynésie française, novembre 2020 (Jean-Paul Mutz). Adult Kuhl's Lorikeet.



l’amélioration de l’inspection des marchandises arrivées par bateau et assure la biosécurité de l’île. Il est important de prendre en considération l’existence d’un effet saisonnier dans les comptages, en fonction des périodes de nidification et des périodes de pluie/froid qui peuvent également influencer sur les résultats.

MONARQUE DE FATU HIVA <i>Pomarea whitneyi</i> (CR/CR)										T. Ghestemme (SOP Manu)	
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023		
Individus*	?	18	20	22	20	17	17	17	19		
Couples	3	3	4	6	6	4	5	4	4		
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3		

* Population estimée

Endémique de l’île de Fatu Hiva dans l’archipel des Marquises, ce passereau est l’espèce la plus menacée de Polynésie française, et de France. Tandis que sa population était estimée à 920 individus en 2002, elle se situe désormais autour d’une vingtaine d’oiseaux seulement (Ghestemme *et al.* 2019). Cette espèce insulaire est très peu prolifique, avec un seul œuf produit par nid, potentiellement deux fois par an. Elle subit la prédation des Rats noirs, arrivés par bateau dans les années 1980 et celle des Chats domestiques, qui ont accéléré la vitesse de disparition de l’espèce. Depuis 2022, le Monarque de Fatu Hiva est également touché par la malaria aviaire, une maladie assez spécifique des passereaux.

La Société d’ornithologie de Polynésie (SOP Manu) œuvre depuis 2008 pour que cette espèce ne s’éteigne pas, déployant des actions permettant de lutter contre les prédateurs introduits, ce qui ne suffit toujours pas à faire augmenter les effectifs. Grâce à la dératisation régulière, il n’y a

plus de prédation des nids par les rats. Mais sur les 16 nids incubés en 2020-2021, seuls 4 juvéniles étaient vivants deux mois après l’envol (25 %). Ces 4 individus ont survécu et font désormais partie de la population. En 2022, une protection contre les moustiques a été déployée pendant la phase de reproduction permettant à 4 individus de survivre 2 mois après l’envol sur les 9 nids incubés (44 %). En 2023, la situation des couples à l’état sauvage est la suivante : 3 couples avec des femelles âgées de plus de 13 ans (l’âge de stérilité n’est pas connu, mais il y a eu plusieurs cas cette année d’œufs stériles) et 2 couples avec des femelles de 2-3 ans, dont un qui ne s’est pas encore reproduit. La SOP Manu espère l’appariement prochain d’au moins 2 jeunes femelles de 1-2 ans, qui représentent le principal espoir pour l’espèce, car les femelles âgées peuvent cesser de se reproduire à tout moment. Compte tenu de l’urgence, un projet d’élevage en captivité a également débuté en 2023, tentant d’élever des jeunes oiseaux à partir d’œufs prélevés sur les sites de nidification.

MONARQUE DE TAHITI *Pomarea nigra* (CR/CR)

C. Blanvillain (SOP Manu)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus*	54	58	71	79	94	106	125	136	149
Couples	23	26	28	34	43	48	56	64	69
Jeunes	12	21	15	20	29	17	21	15	NC
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

* Population estimée

Endémique de l’île de Tahiti, dans l’archipel de la Société, le Monarque de Tahiti se rencontre uniquement au sein de trois vallées, sur les communes de Punaauia et de Paea : Maruapo, Papehue, Hopa. C’est la deuxième espèce la plus menacée de Polynésie française, et de France. En 1998, l’espèce ne comptait plus que 21 individus connus ; elle est menacée par la prédation du Rat noir, puis par les oiseaux introduits comme le Martin triste *Acridotheres tristis* et le Bulbul à ventre rouge *Pycnonotus cafer*, qui ont aggravé la situation (Blanvillain 2020). Une prédation occasionnelle par deux autres prédateurs introduits, le Busard de Gould *Circus approximans* et le Chat domestique, est également suspectée. La dératisation mensuelle menée par la SOP Manu couplée au piégeage des oiseaux nuisibles par une cinquantaine de bénévoles vivant à l’entrée des vallées s’est montrée efficace pour relancer la croissance de la population. En 2017, une nouvelle menace a toutefois été détectée, la Petite Fourmi de feu *Wasmannia auropunctata*, qui a provoqué la désertion de trois territoires de reproduction. La lutte contre cette espèce a été menée sur 90 ha et 178 maisons ont été traités de 2016 à 2021 ; deux des quatre colonies semblent éradiquées et les deux autres le seront prochainement, mais d’autres colonies et des réinfestations ont aussi été découvertes. Le Monarque de Tahiti est très peu prolifique, pondant un seul œuf par nid et par an. De plus, moins de la moitié des couples construisent un ou plusieurs nids et plus de la moitié de ceux-ci sont abandonnés sans tentative de reproduction. En 2021 et 2022, 6 jeunes ont été transférés dans une des sous-populations pour en renforcer la génétique (puisque’elle était composée de 7 individus tous consanguins). La capture de jeunes oiseaux juste après l’émancipation a permis d’éviter la fidélité territoriale observée chez les adultes et quatre d’entre eux sont toujours sur place. Les comptages de l’espèce sont réalisés chaque année entre août et novembre par cartographie des couples. Les différentes opérations de baguage et les différences de colorations en fonction de l’âge aident à la réalisation de ces inventaires.



12. Monarque de Fatu Hiva *Pomarea whitneyi*, adulte, Fatu Hiva, Polynésie française, janvier 2020 (Benjamin Ignace). Adult Fatuhiva Monarch.



13. Monarque de Tahiti *Pomarea nigra*, immature, Tahiti, Polynésie française, mai 2018 (Alain Petit). Immature Tahiti Monarch.

La situation des couples en 2022-2023 était la suivante : seuls 15 des 61 couples connus ont niché, produisant 15 poussins. Il faut remonter à 2017 pour avoir aussi peu de poussins produits par saison de reproduction : 21 en 2021, 17 en 2020 et 29 en 2019. Les pluies anormalement fortes en pleine période de nidification puis la sécheresse pourraient être à l'origine de cette baisse significative du succès reproducteur.

NOUVELLE-CALÉDONIE

Territoire le plus éloigné de l'Hexagone, la Nouvelle-Calédonie se trouve dans la partie sud-ouest de l'océan Pacifique, à l'est de l'Australie. D'une superficie de 18 575 km², elle est composée d'une île principale nommée Grande-Terre, entourée d'un lagon de 24 000 km² lui-même parsemé de 600 îlots. Une barrière récifale de 1 600 km entoure l'île et représente à elle seule 75 % des récifs coralliens ultramarins français. Elle reste actuellement la seconde plus grande structure corallienne de la planète après la célèbre Grande Barrière de corail australienne. Le territoire inclut également les îles Loyauté (Ouvéa, Lifou et Maré) ainsi que des terres émergées inhabitées, les « îles éloignées », composées des plateaux des Chesterfield et des Bellona, des atolls d'Entrecasteaux et des îles Walpole, Matthew et Hunter, toutes considérées comme des sites prioritaires pour l'avifaune néocalédonienne. Composée de 167 espèces différentes, l'avifaune y est riche et diversifiée, avec près de 60 espèces ou sous-espèces d'oiseaux endémiques et 27 espèces d'oiseaux marins nicheurs, dont certaines, comme le Pétrel de Tahiti *Pseudobulweria rostrata*, le Pétrel de Gould *Pterodroma leucoptera* ou encore la Sterne néréis, sont affectées par les activités anthropiques ou les espèces allochtones envahissantes.

STERNE NÉRÉIS *Sternula nereis exsul* (VU/VU) A. Pagenaud (BCNC)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples suivis	?	?	?	?	117	158	91	99	94
Jeunes	?	?	?	?	51	41	7	4	11
Fiabilité	-	-	-	-	3	3	3	3	3

La Sterne néréis est confinée à la Nouvelle-Zélande, à la Nouvelle-Calédonie et à l'Australie, des territoires qui correspondent à trois sous-espèces endémiques. La population néocalédonienne (sous-espèce exsul) est actuellement estimée entre 120 et 200 couples nicheurs selon les années, pour une population totale de 400 à 500 individus. La Sterne néréis de Nouvelle-Calédonie niche principalement sur les îlots du Nord-Ouest (16 îlots) et le Grand Lagon Nord marin. C'est une sous-espèce très mobile qui peut changer de site de nidification chaque année, voire durant une même période de reproduction, et qui est extrêmement sensible aux dérangements, qu'ils soient d'origine anthropique (perturbations humaines sur les colonies, prédation par les chiens), ou naturelle (cyclones, submersion des nids). Les dérangements engendrent souvent un abandon des œufs ou des poussins, ces derniers étant alors livrés à eux-mêmes et ne survivant pas. De manière générale, cette espèce est fortement menacée en raison d'un effectif réduit et d'un faible taux de reproduction. En 2019, le succès reproducteur était de 41 %, ce qui était très satisfaisant, mais il est tombé à 26 % en 2020, puis à 4 % seulement en 2022. Les raisons de ces faibles réussites peuvent être liées à la période La Niña qui a engendré des conditions météorologiques défavorables lors de la saison de reproduction, des submersions sur certains îlots et des perturbations humaines. Depuis plusieurs années, des campagnes de sensibilisation et des actions de conservation ont été

prises en œuvre, telles que l'installation de mâts de signalisation pour interdire la présence humaine sur les sites de reproduction. L'efficacité de ces mesures repose sur la coopération des usagers du lagon, et leur respect n'est pas systématique, mais la situation s'améliore progressivement d'année en année à la faveur de campagnes de communication et de sensibilisation.

ANTILLES

L'arc antillais, qui s'étend de Cuba à Grenade, est bordé à l'est par l'océan Atlantique et à l'ouest par la mer des Caraïbes. Les Antilles françaises sont composées, au nord, de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, dont les superficies sont réduites (respectivement 57 et 25 km²), avec la particularité pour Saint-Martin d'être partagé en deux états, une partie française au nord et l'autre, néerlandaise, au sud. Au centre de l'arc antillais se trouve la Guadeloupe, un archipel de 1 628 km² composé de deux îles principales, Basse-Terre et Grande-Terre, auxquelles s'ajoutent les îles de La Désirade et de Marie-Galante et l'archipel des Saintes (Levesque *et al.* 2011). Plus au sud, la Martinique, d'une superficie de 1 128 km² s'étire du nord, où l'on retrouve les reliefs du volcan de la Montagne Pelée, au sud, aux reliefs moins élevés (Lemoine 2011). L'avifaune des Antilles françaises compte plus de 300 espèces d'oiseaux, dont les deux-tiers sont considérées comme migratrices et/ou hivernantes et un tiers nicheur. L'insularité et l'éloignement continental sont cependant à l'origine de quelques espèces endémiques comme le Pic de Guadeloupe *Melanerpes herminieri*, le Moqueur gorge-blanche *Ramphocinclus brachyurus* et l'Oriole de Martinique *Icterus bonana*. Dix-sept espèces d'oiseaux marins nichent ou ont niché historiquement sur les îles des Petites Antilles françaises, parmi lesquelles l'emblématique Pétrel diabolotin *Pterodroma hasitata*, qui n'est malheureusement plus considéré comme nicheur en Guadeloupe et en Martinique.

MARTINIQUE

STERNE DE DOUGALL *Sterna dougallii* (EN/LC) D. Belfan (Carouge)

Année	2015*	2016*	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus*	154	345	1 009	868	1 061	NC	784	928	993
Couples**	43	60	359	266	465	NC	302	357	382
Fiabilité	2	2	2	2	2	-	2	2	2

* Suivis réalisés par l'ONF * Effectif maximal observé ** Estimés

Espèce côtière, la Sterne de Dougall a une large distribution en aires disjointes, orientée sur les zones tropicales et subtropicales. Outre la population relictuelle présente dans l'Hexagone, les Antilles françaises et la Nouvelle-Calédonie sont les seuls territoires ultramarins où l'espèce se reproduit, ce qui confère à la France une responsabilité particulière pour sa conservation. En Martinique, quatre principaux sites de nidification sont connus – Pain de Sucre et îlets Boisseau, Petit Piton et Sainte-Marie –, mais ils ne sont pas utilisés simultanément. Ils accueillent entre 50 et 400 couples nicheurs selon les années. Au cours de la dernière décennie, les effectifs semblent osciller entre 310 et 350 couples, ce qui représente très certainement un minimum.

Une des premières études menée sur l'espèce en 2007 par la Société pour l'étude, la protection, et l'aménagement de la nature à la Martinique (SEPANMAR) estimait la population entre 300 et 400 couples sur l'ensemble de l'île. La colonie constitue donc la deuxième plus grande colonie de France, après celle de Nouvelle-Calédonie. Depuis 2012, un comptage des Sternes de Dougall à distance est réalisé par le Carouge et l'Office national des forêts (ONF) sur les différents sites

de nidification de l'espèce. L'estimation du nombre de couples nicheurs est effectuée à partir du nombre total d'individus observés auquel est appliqué un coefficient diviseur de 2,6 déjà appliqué les années précédentes. Le premier comptage, effectué en 2012, avait estimé la population à près de 639 individus et 330 couples nicheurs. La population de Sterne de Dougall de Martinique, d'importance internationale pour la sous-espèce *dougallii*, semble stable depuis 2021. Certaines mesures de gestion ont été mises en place sur les colonies (dératisation, application de la réglementation, interdiction d'accostage en période de nidification). Aujourd'hui, la pointe de Pain de Sucre, l'îlet Boisseau et la partie est de l'îlet Sainte-Marie bénéficient d'un Arrêté de protection de biotope. En 2023, les Sternes de Dougall ont occupé les deux sites de Sainte Marie : le Pain de Sucre et l'îlet Sainte-Marie. Depuis trois ans, les îlets Boisseau et Petit Piton ne comptent plus qu'une dizaine de couples. En 2023, le Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins (GISOM) a effectué en parallèle des suivis réalisés à distance, un suivi par drone sur les sites de reproduction de l'espèce. Les résultats affichent un effectif cumulé de 689 nids apparemment occupés, soit une estimation nettement supérieure à ce qui est comptabilisé par le protocole de comptage à distance (depuis des points d'observation situés entre 400 et 1 000 m des colonies). Les estimations figurant dans le tableau ci-dessus semblent donc sous-évaluées par rapport aux effectifs réels de la population. Il semblerait donc pertinent que ce type de protocole par drone puisse être reproduit dans les années à venir afin de mieux appréhender les effectifs nicheurs réels.

GUADELOUPE

GRAVELOT DE WILSON <i>Anarhynchus wilsonia</i> (EN/LC)									
A. Levesque (Levesque Birding Enterprise)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus	18-20	26-28	28-30	26-28	32-40	30-38	32-40	44-48	50-52
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Le Gravelot de Wilson niche sur les côtes est-américaines et mexicaines, celles du tiers nord de l'Amérique du Sud et dans la Caraïbe insulaire. Les oiseaux nicheurs des côtes américaines partent en hivernage vers le sud. En Guadeloupe, le Gravelot de Wilson est classé « En danger » selon les critères UICN, la population totale de l'archipel étant d'environ 25 couples. Le bastion de l'espèce se situe sur les salines de la Pointe des Châteaux (8-9 couples) et sur le littoral de la Baie Olive (5-6) à Saint-François. Le Gravelot de Wilson niche également dans la Réserve naturelle nationale des îlets de la Petite Terre, à La Désirade et dans les marais de Port-Louis. Les premiers cas de nidification ont été observés en 1998 à la Pointe des Châteaux (4 couples) et dans les marais de Port-Louis (1 couple). Depuis, l'espèce a colonisé de nouveaux sites : Petite Terre en 2005, La Désirade en 2016. Son statut reste cependant fragile, car elle est sensible aux dérangements d'origine humaine (piétinement des nids, y compris par le bétail, promenades avec les chiens, etc.). Elle paie également un lourd tribut à la prédation par des espèces allochtones, comme la Mangouste indienne *Urva auropunctata*, les chats, ainsi que les chiens (capture des poussins non volants). Pour pallier le dérangement, la commune de Saint-François a pris, en 2022, un arrêté interdisant l'accès aux abords des salines en période de reproduction. Par ailleurs, un programme personnel de baguage est mené depuis 2 ans afin d'en apprendre plus sur la biologie de cette espèce ; il ressort des premiers résultats que les oiseaux se déplacent beaucoup d'un site à l'autre et que Petite Terre est le principal lieu pour l'hivernage de l'espèce.

GRAVELOT KILDIR <i>Charadrius vociferus</i> (DD/LC)									
A. Levesque (AMAZONA)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	0	0	0	0	0	0	1	2	2
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Intégralement protégée en Guadeloupe, le Gravelot kildir y est classé en catégorie « Données insuffisantes » selon les critères UICN. La population totale connue dans l'archipel est de 2 couples seulement. La première preuve de nidification a été apportée en juillet 2021 par la découverte d'un couple accompagné de 2 poussins de quelques jours. Ce gravelot était considéré comme un migrateur peu commun, plutôt rare à la fin des années 1990 et au début des années 2000, et quasi annuel à partir de 2008. La nidification de l'espèce dans le nord des Petites Antilles étant déjà connue auparavant, son installation dans l'archipel guadeloupéen n'est pas une surprise, d'autant plus que ce limicole est peu exigeant quant au choix de ses sites de nidification (zones agricoles, zones industrielles, déchetterie, etc.). Il est donc possible que d'autres couples n'aient pas encore été découverts. Une recherche ciblée est prévue en 2024 sur le territoire. En février 2023, le couple était accompagné, a priori, de 3 juvéniles, qui pourraient donc être issus de la saison de reproduction 2022. En décembre, un groupe de 8 individus a été vu à la déchetterie (reproduction locale ou arrivée de migrateur?). L'année 2024 devrait être riche d'enseignements. L'espèce reste cependant fragile car bien qu'elle soit moins sensible que d'autres espèces aux dérangements d'origine humaine, elle peut être ciblée par la chasse, sa taille « moyenne » correspondant à plusieurs espèces chassables. De plus, bien que les adultes aient la réputation de « défendre » leurs jeunes, la densité importante de Mangoustes indiennes, de chats domestiques et de chiens errants, peut vraisemblablement avoir un impact sur la réussite de la reproduction.

14. Gravelot de Wilson *Anarhynchus wilsonia*, Guadeloupe, août 2009 (Anthony Levesque). *Wilson's Plover*.





15. Petite Sterne *Sternula antillarum*, adulte, Guadeloupe, juin 2017 (Anthony Levesque). Adult Least Tern.

HUÎTRIER D'AMÉRIQUE *Haematopus palliatus* (EN/LC)

A. Levesque (Levesque Birding Enterprise)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Adultes	12	12	14	12	12	12	12	18	18
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

L'Huîtrier d'Amérique niche le long des côtes de l'Atlantique et du golfe du Mexique, et dans quelques endroits des Caraïbes. L'espèce, intégralement protégée, est classée « En danger » en Guadeloupe selon les critères UICN. La population totale dans l'archipel est certainement inférieure à 10 couples. Le bastion de cet huîtrier se situe dans la Réserve naturelle nationale des îlets de la Petite Terre, qui abrite 4 couples (lors de la création de cette réserve en 1998, il n'y en avait qu'un seul). On peut imaginer que l'arrêt de la chasse et du prélèvement des coquillages côtiers (part importante de sa nourriture) et la diminution des dérangements ont été autant d'éléments bénéfiques au développement de la population et également le point de départ de l'installation de nouveaux couples, notamment en 2016 à La Désirade. L'espèce souffre d'un manque de suivi précis sur les autres sites potentiels de l'archipel. En effet, des observations ponctuelles indiquent que d'autres couples sont installés, comme aux Saintes ou à Deshaies. Cette espèce peu productive pond généralement 2 œufs, parfois 3, mais amène rarement plus d'un jeune à l'envol. En 2023, les 4 couples de Petite Terre ont produit 3 jeunes et les 2 couples de La Désirade chacun 1 jeune. Il n'y a pas d'action de conservation particulière mise en place pour cette espèce. Il serait pertinent de prévoir un suivi spécifique des couples des Saintes et de Deshaies dès 2024.

PETITE STERNE *Sternula antillarum* (EN/LC)

A. Levesque (AMAZONA) & A. Chabrolle (GISOM)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus	344*	342*	248*	304*	482*	392*	322*	502*	600-710
Fiabilité	2	2	2	2	2	1	1	1	2

* Effectif minimal hors jeune

La Petite Sterne est classée « Vulnérable » en Guadeloupe selon les critères UICN. L'espèce est intégralement protégée par l'Arrêté ministériel de 1989 et sa population est estimée à au moins 330 couples en 2023 dans l'archipel. Son principal bastion se situe dans les salines de la Réserve naturelle nationale des îlets de la Petite Terre (176 couples), où les sternes se reproduisent depuis 2019 sur des plates-formes installées pour elles. Elles nichent également dans la Grande Saline à la pointe des Châteaux (26 couples) et sur le littoral de la Baie Olive (15-25) à Saint-François; on trouve également deux autres noyaux de population dans le Petit Cul-de-Sac Marin, sur un toit en tôles ondulées de la zone industrielle de Jarry (31-46), et dans le Grand Cul-de-Sac Marin, au niveau de l'îlet blanc (54). Enfin, quelques couples (28) s'installent également tous les ans à La Désirade (dans la Réserve naturelle nationale géologique et à la pointe Colibri), sans grand succès. Bien qu'il y ait eu au moins un cas de reproduction avec envol de jeunes dans les marais de Port-Louis, notamment en 2016, il n'y en a pas eu d'autre depuis.

La Petite Sterne reste une espèce fragile car sensible aux dérangements d'origine humaine (piétinement des nids, y compris par le bétail, promenades avec les chiens, etc.). Les mammifères introduits (mangoustes, rats) ou domestiques (chats, chiens) exercent une forte pression sur les œufs et les poussins qui ne sont pas sur les plates-formes. Des cas de prédation sur les œufs par le Tournepietre à collier *Arenaria interpres* ont été notés (obs. pers.) et la prédation par le Bernard-l'hermite *Coenobita perlatus* n'est pas non plus à exclure. La mortalité importante des poussins et l'abandon des colonies sur les plates-formes de Petite Terre et de la pointe des Châteaux seraient, selon nous, imputables au Bihoreau violacé *Nyctanassa violacea*. En 2022, la commune de Saint-François a pris un arrêté interdisant l'accès aux abords des salines en période de reproduction, afin d'éviter les dérangements, et a installé une plate-forme dans la Grande Saline.

STERNE DE DOUGALL *Sterna dougallii* (EN/LC)

A. Chabrolle (GISOM)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Couples	40	9	9	19	29	38	29	41	39
Poussins	0	0	1	2	33	15	2	5	5
Succès	0	0	11,1 %	10,5 %	13,8 %	39,5 %	41,4 %	12,2 %	12,9 %
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

La Sterne de Dougall présente une large distribution côtière disjointe, orientée sur les zones tropicales et subtropicales. Les Antilles françaises et la Nouvelle-Calédonie sont les seuls territoires ultramarins où niche l'espèce, conférant à la France une responsabilité dans la conservation de cette espèce. Du fait de son statut de conservation et de ses populations jugées en déclin, il s'agit de l'espèce d'oiseaux marins la plus menacée de Guadeloupe. Sa nidification sur un seul site, l'îlet Blanc, au large de la commune de Sainte-Rose, en fait une espèce particulièrement fragile et à protéger. Elle a toutefois été observée à de rares occasions nichant sur l'îlet Tête à l'Anglais. Malgré d'anciennes données de reproduction sur Les Saintes et bien que plusieurs individus aient été observés sur l'îlet Les Augustins, aucune nidification récente n'a été enregistrée. Le Parc national

de la Guadeloupe est gestionnaire de l'îlet Blanc, qui bénéficie également d'une réglementation spécifique lors de la période de nidification. Des suivis des espèces nicheuses y sont organisés depuis 2012, permettant au minimum d'observer la phénologie de la reproduction et d'estimer les effectifs nicheurs.

En 2022, le nombre de couples en nidification a été le plus élevé depuis 10 ans avec un maximum de 41 nids recensés. Cependant, 5 poussins seulement sont parvenus à l'envol, chiffre le plus bas observé depuis 2018. L'érosion visible du banc de sable ou encore le dérangement (débarquements illégaux et franchissement de la zone tampon) semblent avoir affecté les espèces nichant sur ce site de la même manière. En 2023, le banc de sable s'est érodé dès le début de la saison, détruisant le support composé de sable et de pourpiers sur lequel s'étaient établies les Sternes de Dougall. Celles-ci, en réponse à l'inondation de leurs nids, se sont réinstallées progressivement à l'intérieur de l'îlet, mais cela n'a pas permis à la nidification d'être menée à bien: très peu de poussins se sont envolés. On remarque que pratiquement chaque année le taux de reproduction est faible (seules les années de 2019 à 2021 sortent du lot). Les sternes sont présentes d'une année sur l'autre, mais un ou plusieurs événements (érosion, tempête, dérangement...) suffisent à perturber leur reproduction, entraînant la perte totale ou partielle des couvées. L'îlet Blanc a la particularité d'être un banc de sable évoluant au gré des courants et présentant un caractère imprévisible, avec des déplacements souvent rapides, préjudiciable pour les sternes qui s'installent préférentiellement sur ce banc de sable pour nicher. Lors de ces mouvements, les nids et les couvées déjà installés peuvent être emportés par les eaux, entraînant la disparition des œufs et des poussins trop petits pour y échapper. De plus, les sternes se reproduisent pendant la saison cyclonique, qui a lieu de juin à novembre. Durant cette période, des phénomènes météorologiques de forte amplitude peuvent se produire plus fréquemment, entraînant de fortes houles et des courants qui réduisent la surface disponible de l'îlet (2 439 m² en avril 2023 contre 1 641 m² en août de la même année): le caractère instable du banc de sable est certainement la cause principale des échecs de la nidification de la Sterne de Dougall.

En plus des mesures de protection prises, le Parc national de la Guadeloupe a mené une campagne de dératisation et aucun rat n'est détecté depuis 2013. Des leurres en forme de sternes sont également utilisés chaque année, afin d'inciter les individus nicheurs à s'installer dans des zones plus proches de l'espace arbustif. L'avenir de la seule colonie de Sterne de Dougall actuellement connue en Guadeloupe semble déterminé par celui de l'îlet Blanc, très instable.

SAINT-MARTIN

NODDI BRUN <i>Anous stolidus</i> (VU/LC)									
J. Chalifour (AGRNSM)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus	84	108	66	67	24	65	45	41	53
Nids	43	65	47	20	8	14	20	8	18
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Inféodé aux zones tropicales, le Noddi brun a une large aire de répartition; il est très répandu dans la plupart des territoires ultramarins français. À Saint-Martin, les populations de Noddi brun ont été fragilisées par l'impact du cyclone *Irma* en 2017, qui a dégradé les sites de nidification sur les falaises de Tintamarre. Elles affichent un très léger recul au cours des 14 dernières années, passant de 63 individus (39 nids) en 2009 à 53 (18 nids) en 2023. Au cours de la période de suivi opéré

par l'Association de gestion de la Réserve naturelle de Saint-Martin (AGRNSM) sur trois sites, le nombre maximal moyen d'individus observés est de 71 (36,8 nids localisés), pour une moyenne de 14,7 comptages par an. Le succès de reproduction à Tintamarre semble également affecté par la présence du Rat noir, introduit sur l'îlet et qui fait l'objet de missions de régulation depuis 2010. Le gestionnaire travaille actuellement à un projet de dératisation par utilisation de toxiques, en collaboration avec divers partenaires.

PETITE STERNE <i>Sternula antillarum</i> (VU/LC)									
J. Chalifour (AGRNSM)									
Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus	118	381	224	226	137	113	42	35	336
Couples	34	111	65	73	40	33	12	10	90
Fiabilité	2	2	2	3	2	2	2	2	3

La Petite Sterne est essentiellement présente sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et se rencontre abondamment le long des grands cours d'eau aux États-Unis. Elle se reproduit sur tous les territoires des Antilles françaises, qui accueillent des populations nicheuses plus ou moins importantes. À Saint-Martin, l'espèce niche dans plusieurs zones humides: les salines d'Orient et les étangs de Chevrise, de l'aéroport de Grand Case et de Guichard. Ces sites de nidification sont menacés par l'aménagement des berges des étangs, le remblaiement de ces derniers, la divagation des chats et des chiens, le dérangement lié à la fréquentation du public et les brusques variations du niveau d'eau des étangs. Tous les sites fréquentés par cette espèce ont également été fortement affectés par le cyclone *Irma* en 2017. Des actions de réhabilitation des étangs, comme l'évacuation des déchets et la replantation de la végétation, sont portées par le Conservatoire du littoral et le gestionnaire de la RNN de Saint-Martin. L'AGRNSM développe également un projet de restauration d'une zone humide historiquement détruite dans les années 1950: remise en eau, création d'îlot avec une zone de sable nu pour la nidification de la Petite Sterne, replantation de mangrove aux abords afin de limiter le dérangement et la pénétration des animaux domestiques.



16. Noddi brun *Anous stolidus*, adulte, RNN du Grand-Connétable, Guyane, avril 2019 (Florent Bignon).
Adult Brown Noddy.

PHAÉTON À BEC ROUGE *Phaethon aethereus* (EN/LC) J. Chalifour (AGRNSM)

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Individus	44	46	44	71	28	41	34	24	29
Couples	17	17	18	15	13	8	12	11	8
Fiabilité	3	3	3	3	3	3	3	3	3

Le Phaéton à bec rouge a une vaste distribution, tropicale à subtropicale. Au sein des territoires français ultramarins, il se reproduit dans les Antilles, en Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Martin. Sur cette dernière île, sa population a été particulièrement fragilisée par le cyclone *Irma* en 2017, affectant les sites de nidification sur les falaises de l’îlet Tintamarre, où le nombre d’individus est passé de 55 (20 nids) en 2009 à 24 (11 nids) en 2022. Lors de la période de suivi opéré par l’AGRNSM sur trois sites, le nombre maximal moyen d’individus observés est de 42 (13,1 nids localisés), pour une moyenne de 68,7 comptages par an. Le succès de reproduction de l’espèce à Tintamarre semble également affecté par la présence du Rat noir, introduit sur l’îlet et qui fait l’objet de missions de régulation depuis 2010. Le gestionnaire élabore actuellement un projet de dératisation par utilisation de toxiques, en collaboration avec divers partenaires.

AUTRES TERRITOIRES ULTRAMARINS

Certains territoires ultramarins ne sont pas représentés dans ce premier bilan ENRM-OM pour diverses raisons, évoquées ci-après. Quelques données préliminaires les concernant figurent dans un article sur les enjeux mondiaux de conservation des oiseaux de l’Outre-mer français (Deceuninck *et al.* 2011).

Saint-Barthélemy – L’avifaune nicheuse de Saint-Barthélemy comporte des espèces jugées communes à l’échelle des Antilles et des territoires ultramarins et reste caractérisée par l’absence d’espèce d’oiseau endémique. De plus, la LPO France n’a pas eu de retours des structures locales lors de la phase de travail en réseau pour l’élaboration de cette synthèse.

Wallis-et-Futuna – Comme pour Saint-Barthélemy, la LPO France n’a rien reçu des structures locales du territoire de Wallis-et-Futuna, où les espèces d’oiseaux présentes sont assez communes en Outre-mer et pour lesquels ils n’existent que peu de suivis réguliers.

Saint-Pierre-et-Miquelon – L’absence de données pour Saint-Pierre-et-Miquelon ne s’explique pas par le manque d’enjeux locaux, mais par l’absence de suivis ornithologiques réguliers et exhaustifs menés sur certaines espèces, notamment les espèces d’oiseaux nicheuses du Grand Colombier. Bien que le territoire n’abrite aucune espèce d’oiseau endémique et terrestre en raison de sa proximité avec le Canada, c’est en revanche le seul territoire français à abriter des populations nicheuses de Plongeon catmarin *Gavia stellata*, Cormoran à aigrettes *Nannopterum auritus*, Goéland d’Amérique *Larus smithsonianus*, Goéland à bec cerclé *Larus delawarensis*, Guillemot à miroir *Cephus grylle* et Océanite culblanc *Oceanodroma leucorhoa* (voir aussi Olioso & Etcheberry 2013).

Clipperton – Cet atoll, considéré comme le plus isolé du monde, ne fait l’objet de suivis ornithologiques que ponctuels. Bien que ce territoire abrite la plus grande population mondiale de Fous masqués *Sula dactylatra*, il ne comporte que des espèces d’oiseaux marins considérées comme communes sur les territoires français d’outre-mer (voir aussi Lorvelec *et al.* 2012).



17. Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus*, adulte, Guadeloupe, mars 2018 (Frantz Delcroix). Adult Red-billed Tropicbird.

BILAN DE LA SAISON DE REPRODUCTION 2023

Les résultats de la reproduction 2023 des espèces d’oiseaux suivies dans le cadre de ce premier bilan sont globalement stables ou en augmentation : si l’on excepte les espèces les plus rares, 30 % montrent des effectifs nicheurs supérieurs à ceux des cinq années précédentes, 50 % sont stables et 18 % sont en déclin.

Les espèces endémiques

Les cinq espèces d’oiseaux endémiques évoquées ici doivent faire l’objet d’une attention prioritaire de la part des gestionnaires, des scientifiques et des élus, tout comme l’ensemble des espèces endémiques et menacées en Outre-mer. Bien que certaines présentent des effectifs à la hausse, comme l’Albatros d’Amsterdam, le Monarque de Tahiti et l’Échenilleur de La Réunion, leurs populations restent encore fragiles et dépendent totalement d’importants efforts de conservation. Ces programmes d’actions ont été élaborés dans le cadre de documents stratégiques de conservation tels que les PNA Albatros d’Amsterdam (2011-2015 puis 2018-2027) et le PNA « Tuit-tuit » (2013-2017) qui ont réuni les acteurs de l’environnement afin de lister et de prioriser des actions concrètes et durables. Ces dispositifs, soutenus par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) sont de véritables outils à la gestion conservatoire des espèces, et servent de supports pour construire et appuyer les recherches de moyens financiers qui doivent souvent être importants (par exemple programmes de financement européen LIFE, comme le Life+CAP DOM et Life BIODIV’OM). Ces budgets se répartissent en actions favorisant l’acquisition des connaissances, la protection de ces espèces et la restauration de leurs habitats originels.

Malgré les efforts déployés, certaines espèces font face à de multiples pressions qu'il est difficile d'enrayer tant elles sont importantes; c'est le cas du Monarque de Fatu Hiva pour lequel les moyens disponibles et ceux qui seront déployés dans un futur proche sont déterminants pour éviter son extinction. Les effectifs du Lori de Kuhl ont subi une diminution importante par le passé sur Rimatara suite à la destruction des arbres; c'est actuellement stoppé grâce à la prise de conscience par les habitants de l'île, impliqués dans les comptages réguliers de l'espèce. Il semble important que des suivis exhaustifs et standardisés puissent être pérennisés sur cette espèce, comme pour l'ensemble des oiseaux endémiques et menacés de Polynésie, tant l'enjeu en termes de biodiversité et d'endémisme sur ce territoire est important. L'intégration récente des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) dans la nouvelle programmation 2021-2027 du financement européen LIFE devrait permettre l'obtention de fonds importants et de déployer, à terme, des actions d'ampleur sur ce territoire prioritaire pour la biodiversité ultramarine française.

La principale menace : les espèces allochtones envahissantes

Qu'elles soient marines ou terrestres, les espèces d'oiseaux présentes dans ce document sont pour la grande majorité affectées par la prédation d'espèces animales introduites par l'Homme : Chat domestique, Rat noir, Rat surmulot, Souris grise, Mangouste indienne. Le cas du Monarque de Fatu Hiva nous rappelle qu'il ne faut pas oublier l'impact des espèces allochtones en tant que vecteurs de maladies pouvant également affecter fortement des oiseaux déjà menacés. L'impact des mammifères introduits sur les oiseaux marins n'est plus à démontrer et des actions d'envergure, réalisées de manière concertée, doivent être rapidement mises en œuvre afin de contrôler, voire éradiquer ces espèces introduites lorsque c'est encore possible. À l'image de Tromelin, dans

les TAAF, qui a vu la recolonisation de l'île par cinq espèces d'oiseaux marins nicheurs en 20 ans, les opérations d'éradication totale des rats montrent des résultats bénéfiques spectaculaires. Bien que de telles opérations d'éradication ne soient pas imaginables sur l'ensemble des territoires ultramarins, car les coûts financiers sont généralement importants, elles restent encore réalisables sur certains îlots et permettent de créer de véritables sanctuaires pour les oiseaux nicheurs. C'est le cas de l'île du Grand-Connétable en Guyane, de l'îlet Tintamarre à Saint-Martin, des îles Éparses, de certains îlots du lagon de Mayotte comme l'îlot Pouhou, de l'îlet Chancel en Martinique, des îlots de Petite Terre en Guadeloupe et de nombreux atolls ou îles en Polynésie française et Nouvelle-Calédonie. Bien que les opérations d'éradication semblent être l'une des clés, il ne faut pas oublier l'importance de la mise



18. Échenilleur de La Réunion *Lalage newtoni*, mâle, La Réunion, novembre 2018 (Jaime Martinez). *Male Reunion Cuckooshrike*.

en place de protocoles de biosécurité efficaces et permanents afin d'éviter la réintroduction par l'Homme d'espèces allochtones envahissantes et d'agents pathogènes. Pour autant, bien que la gestion de ces espèces soit entravée par des problématiques financières et techniques, elle est aussi souvent ralentie par la perception du grand public sur la gestion de ces espèces envahissantes.

Les espèces marines, migratrices et terrestres

Les espèces citées dans ce document présentent des caractéristiques d'habitat, de nidification et d'alimentation diverses, qui vont souvent conditionner le degré d'effort à mettre en place pour les protéger. Ainsi, les oiseaux marins nicheurs sont souvent localisés sur des espaces délimités, en colonies, ce qui permet la mise en œuvre efficace de suivis et d'actions de conservation. À l'inverse, ces espèces nichent parfois sur des sites difficiles d'accès qui nécessitent la mise en place de moyens logistiques coûteux (bateau ou avion) pour s'y rendre. De plus, les oiseaux marins peuvent parcourir de longues distances pour rejoindre des sites d'alimentation, ce qui les confronte à des pressions supplémentaires (destruction des habitats, pollution lumineuse, surpêche...) à celles identifiées sur les sites de reproduction. Cela impose autant de réflexion pour assurer la préservation de ces espèces marines.

De la même manière, les espèces migratrices sont sujettes à des pressions importantes sur des territoires parfois très éloignés de nos territoires ultramarins français. Il est donc important de pouvoir déployer des projets de partenariats à des échelles régionales voire internationales afin d'assurer leur sauvegarde.

Pour certaines espèces terrestres comme le Lori de Kuhl, les monarques en Polynésie française ou l'Échenilleur de La Réunion qui habitent des milieux forestiers et vastes, voire parfois inaccessibles, il est souvent difficile d'identifier les nids, de suivre les populations et d'agir rapidement pour protéger les espèces. Les actions de lutte contre les espèces allochtones envahissantes sont coûteuses tant les territoires à traiter sont vastes et davantage liées à des actions de contrôle devant être répétées d'année en année, ce qui rend la protection de ces espèces complexe à gérer dans le temps. Pour autant, les espèces d'oiseaux terrestres effectuent leur cycle de vie dans un espace restreint qui permet de cibler et d'agir plus efficacement sur l'ensemble des pressions que subissent ces oiseaux.

La gestion des espaces naturels

Les moyens humains, logistiques et financiers de gestion affectés aux acteurs sont précieux pour assurer le déploiement et la pérennisation d'actions de conservation et de suivis réguliers des espèces les plus menacées. C'est le cas pour le GEPOG, gestionnaire de la RNN de l'île du Grand-Connétable, des TAAF, gestionnaires de la RNN des Terres australes françaises, de la RNN de l'archipel des Glorieuses ou du Parc national de La Réunion et du Parc naturel régional de la Martinique qui abritent respectivement les sites de reproduction d'espèces endémiques comme l'Échenilleur de La Réunion ou le Moqueur gorge-blanche. La protection de l'avifaune ultramarine doit passer par une augmentation du nombre de sites protégés, que ce soit par l'inscription à des dispositifs d'ampleur (réserve naturelle nationale ou régionale) ou même par le déploiement d'outils de protection à des échelles locales (arrêtés de protection de biotope, espaces naturels sensibles...) et par la mise en gestion de ces sites par les acteurs de l'environnement. Ces perspectives devraient notamment voir le jour dans le cadre de la nouvelle Stratégie Nationale Biodiversité 2030, qui prévoit l'augmentation d'espaces naturels inscrits en protection forte.

REMERCIEMENTS

Ce premier bilan de la saison de reproduction des espèces nicheuses rares et menacées d'Outre-mer a été rendu possible par la collaboration d'un grand nombre d'ornithologues passionnés, amateurs, bénévoles ou professionnels, émanant d'une trentaine de structures associatives et d'organismes qui s'investissent localement pour améliorer le corpus de connaissances sur l'avifaune ultramarine et œuvrer ainsi à sa protection. Nous les remercions pour leur contribution. Les listes des observateurs et des organismes associés ci-dessous ne sont pas exhaustives et tributaires des retours plus ou moins détaillés sur les observateurs et structures impliqués localement dans le suivi des espèces. Nous nous excusons par avance auprès des personnes dont les noms auraient été omis. La coordination de ce bilan bénéficie du soutien du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT), de l'Office français pour la biodiversité (OFB) via l'Appel à projet TEMEUM et du projet européen LIFE BIODIV'OM.

Liste des associations et organismes ayant participé aux suivis

Société d'études ornithologiques de La Réunion (SEOR), Parc national de La Réunion (PNRun), Groupe d'études et de protection des oiseaux de Mayotte (GEPOMAY), Groupe d'étude et de protection des oiseaux en Guyane (GEPOG), Réserve naturelle nationale de l'île du Grand-Connétable, Réserve naturelle nationale de Kaw-Roura, Parc amazonien de Guyane (PAG), Société d'ornithologie de Polynésie « Manu », Association Rima'ura, Association de gestion de la réserve naturelle de Saint-Martin (AGNRSM), Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), Unité mixte de recherche (UMR) Écologie marine tropicale des océans Pacifique et Indien (ENTROPIE), Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC-CNRS), Institut pour la recherche et le développement Nouméa, Province Sud, EBexpertise, Bird conservation new caledonia (BCNC), Province Nord, Société calédonienne d'ornithologie (SCO), Nixumwääk Environnement, Carouge, Office national des forêts (ONF), Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), Parc national de la Guadeloupe, Réseau national oiseaux marins (RESOM), Groupement d'intérêt scientifique oiseaux marins (GISOM), Association Tité, AMAZONA, Levesque Birding Enterprise, Commune de Saint-François, Office français pour la biodiversité (OFB).

Liste des observateurs

J. Allain, P. Alounawale, P. Amoureux, M. Amy, M. Antoine, M. Arlandis, M. Baumann, M. Bastien, M. Baumann, D. Belfan, L. Berenger, A. Berger, F. Bignon, C. Blanvillain, A. Bonanno, I. Boniface, A. Bordin, S. Boucher, E. Bourguet, M. Braquier, S. Bureau, M. Cagnato, A. Cartraud, G. Cellie, J.-F. Centon, J. Chalifour, A. Choëur, O. Claessens, C. Clasquin, C. Ciardiello, B. Conde, E. Dautrey, F. De Coster, J. De Freitas, F. Delcroix, M. Delmas, J. Delolme, G. Deguigne, C. Delnatte, Q. D'Orchymont, M. Erena, F. Falaise, L. Flamme, C. Fleury, D. Fouillot, H. Foxonet, J. Gazal, A. Goguelat, R. Gomes, R. Gouyet, A. Grave, J. Grousseau, E. Guilhot, N. Guillerault, E. Guiraud, C. Hatjopoulos, F. Hoarau, L. Hoarau, A. Hoffmann, S. Hureau, B. Ignace, M. Igual y Beltran, S. Jaquemet, F. Jeanne, R. Joly, J. Largier, A. Laubin, Y. Laurent, M. Le Corre, G. Leblond, H. Legendre, C. Legrand, M. Lemenager, A. Levesque, G. Longuin, R. Luta, C. Maillotte, P. Malterre, P.E. Manuelian, L. Margueron, J. Martinez, S. Mathieu, A. Mathieu, M. Mathivet, A. Matohi, S. Michel, J. Michoud-Schmidt, G. Monchaux, T. Mooroo, G. Naudet, A. Ohiva, S. Orlowski, A. Pagenaud, M. Poncet, A. Ravache, O. Sautron, N. Servientis, E. Solier, F. Picard, G. Quérel, L. Reinwalt, C. Robert, C. Roy, N. Teina, R. Thibault, A. Trombini, S. Uriot, Q. Uriot, E. Vidal, W. Weiss, J. Whala-Windi.

BIBLIOGRAPHIE

• BARRÉ N. & SERVAN J. (1988). L'avifaune des îles Éparses. In THIBAUT J.-C. & GUYOT I. (eds.), *Livre rouge des Oiseaux menacés des régions françaises d'Outre-Mer*. ICBP Monographie 5 : 209-224. • BENSON C.W., BEAMISH H.H., JOUANIN C., SALVAN, J. & WATSON G.E. (1975). The Birds of the Îles Glorieuses. *Atoll research bulletin* 176 : 1-34. • BLANVILLAIN C., GHESTEMME T., SAAVEDRA S., YAN L., MICHOUUD-SCHMIDT J., BEAUNE D. & O'BRIEN M. (2020). Rat and invasive birds control to save the Tahiti Monarch (*Pomarea nigra*), a critically endangered island bird. *Journal for Nature Conservation* 55 : 125820. • BLANVILLAIN C., KATO I., HOFFMANN A., MOOROA T., RAVATUA-SMITH S., IOANE B., ERENA M. & TEINA N. (2021). Recensement des oiseaux terrestres de Rimatara : comptages été 2022 et bilan final d'évolution des effectifs du 'ura ou Lori de Kuhl et de l'oromā'o ou Rousserolle de Rimatara entre 2020 et 2022. Rapport SOP, Papeete. • CAGNATO M. (2019). *Compte-rendu de mission « Post-éradication du Chat haret sur Juan de Nova »*. Rapport technique non publié, Terres Australes et Antarctiques Françaises. • CHCEUR A. (2023). *Rapport d'une mission de terrain ornithologique sur l'île Tromelin (Île Éparse) du 12 décembre 2022 au 20 mars 2023 dans le cadre du projet « CONNECTs »*. La Réunion. • DE MAGALHAES J. & COSTA J. (2009). A database of vertebrate longevity records and their relation to other life-history traits. *Journal of Evolutionary Biology* 22 (8) : 1770-1774. • DE THOISY B., LAVERGNE A., SEMELIN J., POULIQUEN J.F., BLANCHARD F., HANSEN E. & LACOSTE V. (2009). Outbreaks of Disease Possibly Due to a Natural Avian Herpesvirus Infection in a Colony of Young Magnificent Frigatebirds (*Fregata magnificens*) in French Guiana. *Journal of Wildlife Diseases* 45 : 802-807. • DECEUNINCK B., DUNCAN A. & RIEGEL J. (2011). La France et son outre-mer dans les enjeux mondiaux de conservation des oiseaux. *Ornithos* 18-4 : 212-225. • DELEPINE R., MAUGÉ L.A. & PADOVANI A. (1976). Observations écologiques et climatologiques dans les îles Europa, Glorieuses, Tromelin. In GUÉZÉ P. (dir.), *Biologie marine et exploitation des ressources de l'Océan Indien occidental*. ORSTOM, Paris : 81-112. • DUMEAU B., HIVERT J. & GIGORD L.C.B. (2014). L'avifaune de l'île d'Europa, la plus grande des Îles Éparses, entre Afrique et Madagascar. *Ornithos* 21-1 : 14-37. • DURIEZ O. &

DELORD K. (2012). Manchots, pétrels et albatros : oiseaux des Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). *Ornithos* 19-3 : 162-183. • GHESTEMME T., MATOHI A., BLANVILLAIN C., PORTIER E., LE BARTH M. & O'BRIEN M. (2019). Catastrophic decline and subsequent conservation of the Critically Endangered Fatu Hiva Monarch *Pomarea whitneyi* in the Marquesas Islands (French Polynesia). *Bird Conservation International* 29 (4) : 598-615. • HUMEAU L., LE CORRE M., REYNOLDS S.J. ET AL. (2020). Genetic structuring among colonies of a pantropical seabird: Implication for subspecies validation and conservation. *Ecology and Evolution* 10-21 : 11886-11905. • JEANNE F., DAUTREY E., OUSSENI MDALLAH B., CRÉMADES C., PUSINERI C. & LIZOT P. (2018). *Plan national d'actions en faveur du Crabier blanc* (*Ardeola idae*) sur l'île de Mayotte, 2019-2023. Ministère de la Transition Écologique et Solidaire, Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte. GEPOMAY. • LE CORRE M. (2000). Taxonomic Affinities of Audubon's Shearwater from Europa Island. *The Condor* 102 : 187-190. • LE CORRE M. & JOUVENTIN P. (1997). Ecological significance and conservation priorities of Europa island (Western Indian Ocean) with special reference to seabirds. *Rev. Écol. (Terre Vie)* 52 : 205-220. • LE CORRE M. & JOUVENTIN P. (1999). Geographical variation in the whitetailed tropicbird *Phaethon lepturus*, with the description of a new subspecies endemic to Europa Island, southern Mozambique Channel. *Ibis* 141 : 233-239. • LE CORRE M., DANCKWERTS D.K., RINGLER D., BASTIEN M., ORLOWSKI S., MOREY RUBIO C., PINAUD D. & MICOL T. (2015). Seabird recovery and vegetation dynamics after Norway rat eradication at Tromelin Island, western Indian Ocean. *Biological conservation* 185 : 85-94. • LEMOINE V. (2011). Les oiseaux de la Martinique : balades entre rivages, forêts et montagnes volcaniques. *Ornithos* 18-5 : 277-299. • LEVESQUE A., DUZONT F. & DELCROIX É. (2011). Les oiseaux de la Guadeloupe : un subtil mélange d'espèces endémiques et néarctiques. *Ornithos* 18-2 : 84-105. • MALZY P. (1964). Aperçu faunistique sur l'île de Juan de Nova. *Institut de Recherche Scientifique à Madagascar, Division Zoologie* : 1-4. • OLIOSSO G. & ETCHEBERRY R. (2013). Les oiseaux de Saint-Pierre- et-Miquelon, ultime territoire français d'Amérique du Nord. *Ornithos* 20-1 : 39-55. • PINEAU K., BORDIN A., D'ORCHYMONTE Q. & TRIBOT J. (2018). *Plan de gestion 2018-2027 de la Réserve Naturelle Nationale de l'île du Grand-Connétable. Tome 1, Diagnostic*. GEPOG, Rémire-Montjoly. • PINET P., PECK D.R. & LE CORRE M. (2007). *Rapport de mission à Europa du 25/01/2007 au 04/03/2007*. Laboratoire d'Ecologie Marine ECOMAR, Université

19. Colonie de Sternes fuligineuses *Onychoprion fuscatus*, île d'Europa, juillet 2017 (Florent Bignon). *Breeding colony of Sooty Tern*.



de La Réunion. • **QUAINTENNE G. & LES COORDINATEURS-ESPÈCE** (2024). Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2022. 24^e rapport du réseau ENRM. *Ornithos* 31-2: 49-94. • **RABARISOA R., RAMANAMPAMONJY J., RAZAFINDRAJAO F., ROLAND L.A.R., JEANNE F., BACAR Q., LAUBIN A. & BIGNON F.** (2020). Status Assessment and Population Trends of the Madagascar Pond-Heron (*Ardeola idae*) from 1993-2016. *Waterbirds* 43: 45-54. • **RIDGWAY R.** (1896). On birds collected by Dr. W.L. Abbott in the Seychelles, Amirantes, Gloriosa, Assumption, Aldabra, and adjacent islands, with notes on habits, etc., by the collector. *Proc. U.S. Nat. Mus.* 18: 509-546 (Gloriosa, pp. 524-526). • **RINGLER D., RUSSEL J. C. & LE CORRE M.** (2015). Trophic roles of black rats and seabird impacts on tropical islands: mesopredator release or hyperpredation? *Biological Conservation* 185: 75-84. • **RNN DE L'ÎLE DU GRAND-CONNÉTABLE** (2017). *Rapport d'activités 2017*. GEPOG, Rémire-Montjoly. • **RNN DE L'ÎLE DU GRAND-CONNÉTABLE** (2021). *Rapport d'activités 2021*. GEPOG, Rémire-Montjoly. • **RNN DE L'ÎLE DU GRAND-CONNÉTABLE** (2022). *Rapport d'activités 2022*. GEPOG, Rémire-Montjoly. • **RNN DE L'ÎLE DU GRAND-CONNÉTABLE** (2023). *Rapport d'activités 2023*. GEPOG, Rémire-Montjoly. • **RUSSEL J.C., RINGLER D., TROMBINI A. & LE CORRE M.** (2011). The island syndrome and population dynamics of introduced rats. *Oecologia* 167: 667-676. • **SALAMOLARD M. & FOUILLLOT D.** (2012). *Plan national d'actions en faveur de l'Échenilleur de La Réunion* *Coracina newtoni*, 2013-2017. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Parc national de La Réunion/SEOR. • **SALAMOLARD M. & GHESTEMME T.** (2004). *Plan de conservation de l'Échenilleur de La Réunion*. Rapport SEOR pour FEDER, DIREN, Conseil Général. • **SAUNIER M., AMY M., BARBRAUD C., PINET P., RINGLER D., RUSSEL J.C. & LE CORRE M.** (2022). Seabird predation effects and population viability analysis indicate the urgent need for rat eradication from Europa Island, western Indian Ocean. *Avian Conservation and Ecology* 17 (1): 32. • **SERVAN J.** (1976). Écologie de la Tortue verte à l'île Europa (canal de Mozambique). *Rev. Écol. (Terre Vie)* 30: 421-464. • **SHEALER D.A., LIECHTY J.S., PIERCE A.R., PYLE P. & PATTEN M.A.** (2020). Sandwich Tern. In BILLERMAN S.M. (ed.), *Birds of the World*. Cornell Lab of Ornithology, Ithaca. • **THIOLLAY J.-M. & PROBST J.-M.** (1999). Ecology and conservation of a small insular bird population, the Reunion cuckoo-shrike *Coracina newtoni*. *Biological Conservation* 27: 191-200. • **TOSTAIN O., DUJARDIN J.-L., ÉRARD C. & THIOLLAY J.-M.** (1992). Oiseaux de Guyane. SEO/MNHN, Brunoy. • **UICN COMITÉ FRANÇAIS, OFB & MNHN** (2020). *La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitres Faune de Martinique*. Paris, France. • **UICN COMITÉ FRANÇAIS, OFB & MNHN** (2021). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitres Faune de Guadeloupe*. Paris, France. • **UICN FRANCE, MNHN & GEPOMAY** (2014). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de Mayotte*. Paris, France. Dossier électronique. • **UICN FRANCE, MNHN & SOP MANU** (2015a). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de Polynésie française*. Paris, France. • **UICN FRANCE, MNHN & TAAF** (2015b). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitres Vertébrés des Terres australes et antarctiques françaises*. Paris, France. • **UICN FRANCE, MNHN, GEPOG, KWATA, BIOTOPE, HYDRECO & OSL** (2017). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitres de la Faune vertébrée de Guyane*. Paris, France. • **UICN FRANCE, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS** (2016). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine*. Paris, France. • **UICN FRANCE, MNHN, SEOR, ARDA, INSECTARIUM DE LA RÉUNION, GLOBICE & KÉLONIA** (2013). *La Liste rouge des espèces menacées en France – Faune de La Réunion*. Paris, France. • **VOELTSKOW A.** (1904). Berichte über eine Reise nach Ost-Afrika zur Untersuchung der Bildung und des Aufbaues der Riffe und Inseln des westlichen Indischen Ozeans. 5. Europa-Insel. *Zeits. Ges. Erdkunde, Berlin*: 426-451.

SUMMARY

Rare and endangered breeding bird survey in French overseas territories in 2023. Since 1994, the rare and endangered breeding bird survey centralizes and publishes results of national monitoring schemes of some 50 species for which recent population dynamics are known thanks to exhaustive, or near-exhaustive, monitoring including endemic species threatened at the world level and species only threatened at a regional level. 20 years later, the very first report on French overseas avifauna has been released. The 2023 results, like the observed trends, vary among species. A majority shows stable numbers while some have their population increase such as the Madagascar Pond-heron in Mayotte, the Reunion Cuckooshrike or the Amsterdam Albatross, which have benefited from national action plans and large-scale funding such as the Life programs to ensure the implementation of concrete conservation actions. However, the numbers of these last two species still remain low and efforts must be intensified to ensure their preservation, just as must be the case for all endangered endemic bird species in French overseas territories which will be doomed to disappear without urgent conservation actions. Many species show downward trends, sometimes worrying, such as those of the Agami Heron in Guyana or the two species of Tropicbirds on the island of Europa. Some are close to extinction like the endemic Fatu Hiva Monarch in French Polynesia with only three breeding pairs in 2023 and on which it is a priority to implement conservation actions to avoid the extinction of the species. However, these monitorings also offer good surprises such as the appearance of increasingly numerous pairs of Wedge-tailed Shearwater on Tromelin island, proof of the effectiveness of rodent control actions in island environments on overseas avifauna and their recolonization capacities.

ANNEXE – ESPÈCES NON INTÉGRÉES AU BILAN ENRM-OM

Aucune information disponible pour Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna et Clipperton. Entre parenthèses: Statut UICN mondial/local/E ou SE (espèce ou sous-espèce endémique) ou I (espèce indigène).

LA RÉUNION

• **Pétrel noir de Bourbon** *Pseudobulweria aterrima* (CR/CR/E): la population est difficile à estimer, car les colonies de reproduction sont connues depuis peu (novembre 2016). Elle a été estimée à 100 couples nicheurs en 2016 et une quarantaine de terriers sont suivis chaque année au sein des deux colonies connues. Cette espèce sera intégrée au prochain bilan ENRM-OM 2025.

• **Busard de Maillard** *Circus maillardi* (EN/EN/E): si cette espèce ne bénéficie pas d'un suivi annuel de sa population à l'échelle de l'île, les résultats issus de trois campagnes de recensements réalisés sur l'ensemble du territoire en 1997-2000, 2009-2010 et 2017-2019 indiquent une diminution moyenne de l'indice d'abondance de l'ordre de 46% au cours des 20 dernières années (article en cours de rédaction). Parmi les principales menaces qui pèsent sur ce rapace figurent l'empoisonnement secondaire, les collisions routières et aériennes ainsi que le morcellement des habitats favorables à sa reproduction. En l'état actuel des connaissances, la population nicheuse du Busard de Maillard est estimée à environ 200 couples, avec un minimum de 170 couples.

MAYOTTE

• **Héron de Humblot** *Ardea humbloti* (EN/EN/I): sa nidification à Mayotte a été découverte en 2015, en colonie mixte avec le Héron cendré *Ardea cinerea*. De 2016 à 2022, la colonie a été suivie de façon irrégulière, d'abord à la longue-vue puis par drone, mais la phénologie de la reproduction de cette espèce est mal connue. La population nicheuse est estimée entre 1 et 3 couples.

• **Drongo de Mayotte** *Dicrurus waldenii* (VU/VU/E): espèce endémique des massifs forestiers de Mayotte, sa population a été évaluée à environ 2000 couples en 2004. En 2021, l'UICN estimait que 12% des forêts avaient été perdues à Mayotte entre 2011 et 2016, menaçant gravement le Drongo de Mayotte. Une étude du GEPOMAY est en cours et devrait permettre d'estimer prochainement de nouveau la population locale.

NOUVELLE-CALÉDONIE

• **Océanite de Nouvelle-Calédonie** *Fregetta lineata* (DD/-/E): espèce découverte en 2022, dont la population mondiale est estimée entre 100 et 1000 couples. Actuellement, aucun site de reproduction n'a encore été identifié en Nouvelle-Calédonie (des recherches sont en cours).

• **Cagou huppé** *Rhynchotus jubatus* (EN/-/E): population estimée entre 600 et 2000 individus, mais l'espèce ne bénéficie pas de suivis réguliers.

• **Égothèle calédonien** *Aegotheles savesi* (CR/-/E): espèce considérée comme disparue, bien que ce ne soit pas certain. Aucun suivi régulier actuel.

• **Méliphage toulou** *Gymnomyza aubryana* (CR/-/E): espèce en voie de disparition en raison des rats; on estime qu'il reste entre 50 et 250 individus. Présent dans toute l'île, mais surtout dans le sud. Aucun suivi spécifique.

POLYNÉSIE FRANÇAISE

• **Gallicolombe érythroptère** *Pampusana erythroptera* (CR/CR/E): on ne comptait plus récemment qu'une population viable de 200 individus sur un atoll des Tuamotu; actuellement en expansion sur deux autres îles grâce à un projet de restauration réalisé en 2015. Menacée par les prédateurs introduits et la disparition de son habitat au profit de cocotiers, l'espèce bénéficie d'un projet de création d'une deuxième population amorcée en 2024 (LIFE STOP EXTINCTION).

• **Martin-chasseur de Niau** *Todiramphus gertrudae* (CR/CR/E): population estimée à 160 individus en 2019; l'espèce est menacée par la prédation par les chats, la consanguinité et la disparition de son habitat. Elle a bénéficié d'un plan d'action de 2014 à 2018, coordonné par l'action Vaitamae. Cependant, aucun suivi exhaustif ni estimation régulière de population ne sont réalisés.

• **Martin-chasseur des Marquises** *Todiramphus godeffroyi* (CR/CR/E): population estimée à 350 individus en 2021. Espèce menacée par l'introduction du Martin triste *Acridotheres tristis* et du Grand-duc d'Amérique *Bubo virginianus*. Sa population nicheuse ne bénéficie pas d'un suivi régulier.

• **Lori ultramarin** *Vini ultramarina* (CR/CR/E): la dernière population viable de l'espèce est estimée à 1000-2000 individus sur l'île de Ua Huka, où elle subit l'impact des prédateurs introduits. Aucun suivi régulier des effectifs ou de la reproduction n'est effectué.

• **Rousserolle de Rimatara** *Acrocephalus rimatarae* (CR/CR/E): la dernière estimation effectuée en 2017 faisait état de 958 individus. Affectée par le manque d'habitat, l'espèce ne bénéficie pas de suivis réguliers.

• **Carpophage des Marquises** *Ducula galeata* (EN/EN/E): présent sur l'île de Nuku Hiva, ses effectifs ont été estimés à 200 (± 100) individus. Menacé par la prédation, la disparition des forêts et le braconnage, l'espèce est passée de la catégorie CR à EN, grâce à une action de translocation menée en 2003 par la SOP Manu (50 individus estimés à Ua Huka en 2022). Actuellement, aucun suivi régulier ni comptage de la population ne sont effectués.

- **Ptilope de Hutton** *Ptilinopus huttoni* (CR/CR/E) : population estimée à 168 individus en 2018; l'espèce est menacée par la fragmentation de son habitat et les pestes végétales. Actuellement, aucun suivi régulier ni comptage de la population ne sont effectués. L'espèce bénéficie d'un projet amorcé en 2024: le LIFE STOP EXTINCTION.
- **Monarque iphis** *Pomarea iphis* (CR/CR/E) : en 1998, une étude ornithologique estimait qu'environ 500 à 1200 couples vivaient à Ua Huka, ce qui correspond à une densité moyenne de 2-5 couples/ha². La population est stable avec un effectif estimé entre 1000 et 2500 adultes. L'espèce est menacée par le Chat domestique et par la disparition de son habitat. Aucun suivi n'est fait de manière régulière.
- **Monarque des Marquises** *Pomarea mendozae* (EN/EN/E) : la population est estimée à 220-230 adultes. Menacée par les rats et les chats, l'espèce ne fait pas l'objet de suivis réguliers.
- **Puffin de Rapa** *Puffinus myrtae* (CR/CR/E) : seul oiseau marin endémique de Polynésie, une soixantaine de couples seulement, menacés par les pestes végétales, les rats et les chats. L'espèce bénéficie d'un projet amorcé en 2024: le LIFE STOP EXTINCTION.
- **Gallicolombe des Marquises** *Pampusana rubescens* (VU/VU/E) : en 2002, la population était estimée à 660 (490-890) individus à Hatutaa et à une dizaine à Fatu Huku dans les Marquises. Aucun suivi de l'espèce ne semble fait de manière régulière.
- **Carpophage de la Société** *Ducula aurorae* (EN/VU/E) : en 2001, la population était estimée à 250 (180 à 400) individus. Menacée auparavant par la chasse et la déforestation, l'espèce est désormais susceptible d'être la proie du Busard de Gould *Circus approximans* qui pourrait faire son arrivée sur Makatea et qui serait responsable de la disparition de l'espèce sur Tahiti. Aucun suivi ne semble fait de manière régulière.
- **Salangane de la Société** *Aerodramus leucophaeus* (VU/VU/E) : en 2000, ses effectifs étaient évalués entre 250 et 500 individus. Menacée par le Martin triste, les rats et le Busard de Gould, l'espèce ne bénéficie pas de suivis réguliers.
- **Lori nonnette** *Vini peruviana* (VU/VU/E) : l'espèce était présente jusqu'en 1919 aux îles de la Société et sur les atolls des Tuamotu en Polynésie. Actuellement, elle peuple seulement quelques atolls des Tuamotu, de l'ouest des îles de la Société et dans une seule des îles Cook. L'espèce ne bénéficie pas de suivis réguliers malgré la pression exercée par les prédateurs introduits.

LES ÉPARSES

- **Crabier blanc** *Ardeola idae* (EN/-/I) : en 2016-2017, les techniciens de l'environnement des TAAF ont prouvé la reproduction de l'espèce, avec l'observation de 4 couples dans la mangrove de l'île. Aucun suivi régulier n'a été réalisé depuis tant le risque de dérangement est important pour l'espèce.

20. Moqueur gorge-blanche *Ramphocinclus brachyurus*, adulte, Martinique, décembre 2022 (Anthony Carolé). Adult White-breasted Thrasher.



21. Mouettes atricilles *Leucophaeus atricilla*, adultes, Guyane, avril 2019 (Florent Bignon). Adult Laughing Gull.

LES AUSTRALES ET LA TERRE-ADÉLIE

- **Pétrel géant** *Macronectes giganteus* (LC/CR/I) : pour la Terre Adélie, entre 10 et 15 couples se reproduisent sur une seule île de l'archipel de Pointe Géologie. Présent également dans les archipels Crozet et Kerguelen. La population s'élève à environ 1200 couples, répartis sur l'ensemble des îles. Seule l'île de la Possession (Crozet) fait l'objet d'un suivi annuel de la population. Les résultats montrent une augmentation continue depuis 1999.

GUYANE

- **Tyranneau barbu** *Polystictus pectoralis* (NT/CR/I) : actuellement connu dans moins de 10 localités en Guyane, réparties sur les communes de Kourou, Sinnamary et Iracoubo. Aucun suivi régulier n'est effectué sur cette espèce. Une étude menée en 2021 par le GEPOG a évalué la population de Guyane entre 130 et 280 individus.
- **Faucon orangé** *Falco deiroleucus* (NT/VU/I) : rapace néotropical globalement rare et peu connu. Essentiellement rupestre, sa présence en Guyane est réputée liée à celle des inselbergs offrant des falaises favorables à sa nidification, mais il peut se reproduire aussi dans des arbres creux. Il est observé sur l'ensemble du département. Néanmoins la population guyanaise est très grossièrement estimée entre 100 et 200 couples seulement. Aun suivi n'est réalisé en raison des difficultés du terrain.

ANTILLES

- **Moqueur gorge-blanche** *Ramphocinclus brachyurus* (CR/CR/E) : espèce identifiée récemment comme endémique de Martinique, elle est menacée par les espèces allochtones envahissantes et par la fragmentation de son habitat. La population est estimée à 285 individus (152-592). Actuellement, les suivis réalisés ne sont pas assez importants ni assez réguliers pour intégrer ce bilan. Un travail a été engagé par la LPO France et l'OFB en collaboration avec le Carouge et le PNRM pour amorcer des suivis réguliers.

Contact: Florent Bignon (florent.bignon@lpo.fr) ■